

Juin 2025



RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : OÙ EN EST-ON ?

Rapport de suivi des engagements du
Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P)

« **Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète** », tel est le **crédo du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P)**, initiative lancée en juin 2023 afin d'accélérer une réforme de l'architecture financière internationale aussi **urgente** que **nécessaire**.

Instaurées au sortir de la seconde guerre mondiale, les institutions de Bretton Woods et plus largement les acteurs traditionnels de la finance internationale sont aujourd'hui confrontés aux défis du XXI^e siècle, qui imposent une **réforme en profondeur des manières de faire, de penser et de financer les politiques de développement international**.

Ce, d'autant plus que le monde se fracture à la vitesse de la lumière, réduisant à la portion congrue la coopération entre les nations au sein d'une communauté internationale en pleine **déflagration géopolitique**, accentuant la défiance de nombreux pays dits du « **Sud global** » à qui l'on demande beaucoup mais qui ne se sentent - à juste titre - ni représentés, ni soutenus.

Faisant simultanément face à un **accroissement inédit** de la **pauvreté** et des **inégalités**, à un **service de la dette historique**, à la multiplication des **catastrophes climatiques et sanitaires**, aux répercussions globales de **conflits** tant armés (Ukraine, Proche-Orient, Soudan et tant d'autres...) que diplomatiques, les pays en développement et émergents sont en droit d'attendre que leurs voix soient entendues et leurs besoins satisfaits. Car c'est quotidiennement que ces pays doivent faire un choix entre lutter contre la pauvreté, éduquer les nouvelles générations, financer la santé de leur population, investir dans leur transition climatique et énergétique ou **rembourser leur dette**.

Ces défis ne concernent pas uniquement les pays en développement ou émergents : ils compromettent également la stabilité internationale et la protection de notre planète, affectant l'ensemble des nations, tous hémisphères confondus.

Pourtant, nombre de pays occidentaux se désengagent de leur devoir de solidarité internationale, optant pour un repli national à courte vue au lieu de défendre corps et âme le **multilatéralisme, seul à même de répondre aux grands défis planétaires**, ce, alors que les Nations unies, célèbrent, bon an mal an, leur 80^e anniversaire.

Deux ans après son lancement, les pistes identifiées par le 4P en vue d'un « **choc de concessionnalité et de solidarité internationale** » ont-elles été prises en compte par la communauté internationale ? C'est à cet exercice que Focus 2030 s'est prêtée en analysant réformes, prise de positions institutionnelles, publications et recommandations des acteurs de la société civile.

Force est de constater que le constat est pour le moins mitigé. Si de timides réformes ont en effet abouti ou sont à l'étude, leur impact tangible pour les populations les plus vulnérables se fait encore attendre. En outre, le désengagement des instances multilatérales amorcé en janvier 2025 par les États-Unis, première puissance économique mondiale qui dispose de facto d'un pouvoir de blocage dans de nombreuses décisions, fait craindre un ralentissement des avancées. Le rythme des progrès actuels ne permettra ni aux pays en développement de mobiliser les ressources nécessaires pour décider de leur trajectoire de développement, ni par conséquent à la communauté internationale dans son ensemble d'atteindre les Objectifs de développement durable dans les temps impartis.

Sommaire

Préface	p02
Introduction : une réforme aussi nécessaire qu'urgente	p04
État des lieux par enjeux	p09
- Réformer les institutions financières internationales	p11
<ul style="list-style-type: none"> • Transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale • Approfondir la coopération entre acteurs • Réformer le Groupe de la Banque mondiale • Réformer les banques multilatérales de développement • Mieux prendre en compte les vulnérabilités 	
- Optimiser les financements existants	p21
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les investissements durables • Favoriser les investissements dans les projets d'infrastructure • Aligner les marchés volontaires du carbone sur l'Accord de Paris 	
- Mobiliser davantage de financements	p27
<ul style="list-style-type: none"> • Explorer de nouvelles pistes de taxes internationales • Réallouer les droits de tirage spéciaux • Développer l'utilisation des capitaux hybrides • Tenir les engagements passés • Renforcer les politiques fiscales domestiques 	
- Accélérer le traitement de la dette	p41
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Cadre commun du G20 pour les traitements de dette • Mieux coordonner les processus de restructuration de la dette • Introduire des clauses suspensives en cas de choc exogène • Examiner le lien entre dette souveraine et protection de la nature et du climat 	
- Mobiliser les financements privés	p47
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les flux de capitaux privés • Réduire les coûts de financement du secteur privé dans les économies en développement et émergentes 	
Conclusion et prochaines étapes	p55
Liste des abréviations	p58
Bibliographie	p60

Près de trois ans se sont écoulés depuis l'appel de Mia Mottley, Première ministre de la Barbade qui avait relayé les aspirations de milliards de personnes en faveur d'une réforme en profondeur des mécanismes de financement du développement et de la lutte contre les changements climatiques. Cet appel, formulé dans l'« Agenda de Bridgetown », a depuis donné lieu à de nombreuses initiatives, parmi lesquelles le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, une rencontre internationale de haut-niveau initiée par la France en juin 2023.

Face à la contraction inédite de l'espace fiscal des pays à revenu faible et intermédiaire consécutive aux multiples crises sanitaires, sociales et géopolitiques en cours, le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial visait à susciter des réformes en mesure de répondre au double défi de la lutte contre la pauvreté et de la transition climatique de ces pays.

A cette occasion, les participants¹ ont identifié un ensemble de réformes et initiatives à mettre en œuvre durant les deux années suivantes ; c'est dans ce cadre que Focus 2030 a mené la présente étude de suivi afin de présenter un état des lieux des chantiers en cours au sein des institutions financières internationales. Cette deuxième édition offre un aperçu de ces réformes, à

l'approche du 2e anniversaire du Sommet et à la veille de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Séville au début de l'été.

Une réforme aussi nécessaire qu'urgente

Les répercussions en chaîne de la pandémie de Covid-19, des guerres en Ukraine et au Proche-Orient et des multiples autres conflits en cours ont mis à mal les importants progrès observés ces dernières décennies en matière de développement humain. Ainsi, le nombre de personnes vivant sous le seuil d'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois en vingt ans, passant de 684 millions en 2019 à 757 millions en 2020 et peinant en 2024 à retrouver son niveau prépandémie². Fait inédit depuis des décennies, l'espérance de vie mondiale a régressé³.

Si ces reculs ont affecté l'ensemble de la planète, les pays les plus fragiles ont ressenti les conséquences économiques de ces chocs de manière plus brutale que les autres. Les pays à faible revenu ont vu leurs progrès en matière de lutte contre la pauvreté régresser de 8 à 9 ans, contre 3 à 4 ans en moyenne dans le monde⁴. Parallèlement, l'action de la communauté internationale en faveur de la lutte contre les

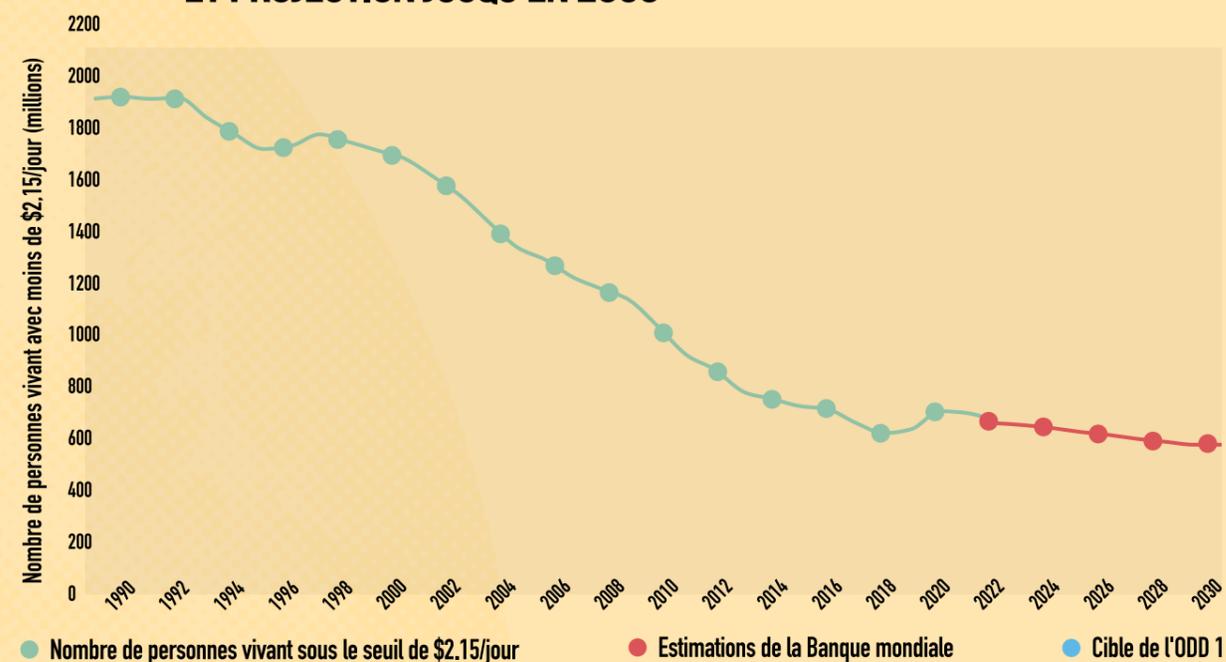
changements climatiques demeure bien en deçà de l'ambition forgée dans l'Accord de Paris : l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée et la première à dépasser la limite de 1,5°C de hausse de la température planétaire par rapport aux niveaux préindustriels, 10 ans seulement après la COP21. Les conséquences de cette hausse des températures sont d'ores et déjà manifestes dans les pays en développement, qui concentrent à eux seuls 97 % des personnes affectées par les conséquences des événements climatiques les plus extrêmes des 30 dernières années⁵. Or, les 50 % des personnes les plus pauvres dans le monde ne sont responsables que de 12 % des émissions de gaz à effet de serre⁶.

L'ensemble de ces défis, conjugués à une inflation croissante et des taux d'intérêt historiquement

élevés, ont accru une crise du financement du développement particulièrement alarmante dans les pays les plus pauvres, limitant leur capacité à financer leurs politiques publiques essentielles. Sur la période 2020-2022, le service de la dette a dépassé les dépenses en santé dans 46 pays en développement, et dans 15 d'entre eux, il a dépassé les dépenses en éducation⁷. Selon ONU Commerce et développement, 54 économies en développement consacraient au moins 10 % de leur revenu national au remboursement de leur dette en 2023⁸.

Alors que l'atteinte de l'Agenda 2030, adopté en 2015 par l'ensemble des pays membres des Nations unies, semblait déjà menacée, elle est aujourd'hui hors de portée. Le dernier Rapport sur les Objectifs de développement durable des Nations unies alerte ainsi sur les faibles progrès

ÉVOLUTION DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ DANS LE MONDE DEPUIS 1990 ET PROJECTION JUSQU'EN 2030



1 Selon les organisateurs, le Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial a réuni plus d'une centaine de participants, dont une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des dirigeants d'organisations internationales et régionales, de banques de développement et d'entreprises et des représentants de la société civile.
 2 World Bank. « Poverty, Prosperity, and Planet Report », 2024.
 3 United Nations, Department of Economic and Social Affairs. « World Population Prospects: The 2024 Revision », 2024.
 4 Sanchez-Paramo, Carolina, Ruth Hill, Daniel Gerszon Mahler, Ambar Narayan, et Nishant Yonzan. « L'augmentation de la pauvreté et le creusement des inégalités sont les autres séquelles de la COVID-19 ». Banque mondiale (blog), 7 octobre 2021.
 5 The Loss & Damage Collaboration. « The cost of delay: Why finance to address Loss and Damage must be agreed at COP27 », 2022.
 6 World Inequality Lab. « Rapport sur les inégalités mondiales 2022 », 2022.
 7 United Nations Conference on Trade and Development. « A world of debt Report 2024 », 2024.
 8 United Nations Conference on Trade and Development. « A world of debt Report 2024 », 2024.

Un secrétariat chargé du suivi et de la coordination du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P)

Créé en février 2024 et accueilli au sein de l'OCDE en tant qu'entité indépendante, le Secrétariat permanent soutient la communauté des 4P dans la mise en œuvre de ses engagements. Il coordonne les initiatives et les coalitions formées depuis juin 2023, facilite le partage d'informations et de connaissances entre les membres du 4P, organise les réunions du comité de mise en œuvre du 4P et assure le suivi des progrès.

La communauté des 4P rassemble désormais 73 pays collaborant de manière flexible et volontaire, notamment à travers des coalitions telles que la Coalition pour l'inclusion de clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique (CRDC), le groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale ou la Coalition pour des marchés du carbone alignés sur l'Accord de Paris.

En 2025, le secrétariat du 4P soutient la mise en œuvre du plan d'action du 4P pour 2025, qui s'articule autour de cinq priorités : s'attaquer aux obstacles à l'investissement dans les économies émergentes et en développement, soutenir la réforme des banques multilatérales de développement, améliorer la perception des risques d'investissement dans les pays en développement, promouvoir la viabilité de la dette, ainsi qu'une meilleure prise en compte des vulnérabilités dans l'allocation des financements concessionnels.

effectués à mi-chemin de l'échéance : seules 20% des cibles des ODD sont en bonne voie pour être réalisées en 2030⁹. Les besoins identifiés pour répondre à ces défis et atteindre les ODD dans les pays en développement sont estimés à 4 000 milliards de dollars¹⁰, soit 18 fois le montant mobilisé par l'aide publique au développement (APD) des pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹.

Des réformes identifiées

Face à ces crises qui se conjuguent et mettent en lumière des inégalités mondiales toujours plus marquées, la solution identifiée lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial consiste en la mobilisation de nouveaux financements visant à élargir l'espace fiscal des pays en développement, afin qu'ils n'aient pas à choisir entre lutte contre la pauvreté et lutte contre les changements climatiques, dans la lignée de plusieurs appels en ce sens tels que le Plan de relance des Objectifs de développement durable du Secrétaire général des Nations unies¹², le programme Bridgetown 3.0¹³ et le Programme Accra-Marrakech du groupe V20¹⁴.

A cette fin, plusieurs axes de transformation ont été identifiés, visant à la fois à faire respecter les engagements financiers passés, à maximiser les mécanismes de financement existants et à mobiliser de nouvelles sources de financement pour le développement et le climat, tout en s'accordant sur le traitement de la dette des pays les plus en difficulté. Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial a vu plusieurs engagements témoignant de progrès en ce sens, notamment la mise en œuvre de clauses suspensives dans les contrats de prêts de la Banque mondiale en cas de catastrophe climatique, la restructuration de la dette zambienne, ou l'instauration d'un Partenariat pour une transition énergétique juste entre le Sénégal et les pays du G7. Néanmoins, l'impact de cette rencontre se mesurera avant tout sur le temps long. C'est dans ce cadre qu'à l'issue du sommet, a été rendu public le « Pacte de Paris

pour les peuples et la planète » (4P, renommé en Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète), une déclaration désormais soutenue par 73 pays et qui identifie quatre principes directeurs pour « éliminer la pauvreté et protéger la planète »¹⁵, accompagné d'une proposition de feuille de route¹⁶ qui désigne un certain nombre de mesures à mettre en œuvre tout au long des échéances multilatérales en 2023 et 2024 (Sommet du G20, Sommet sur les ODD, Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, COP28, Sommet de l'Avenir, etc.).

Ce rapport entend dresser un bilan des engagements pris à l'occasion du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, déclinés dans les 4P et la proposition de feuille de route. Les engagements peuvent être catégorisés en cinq défis :

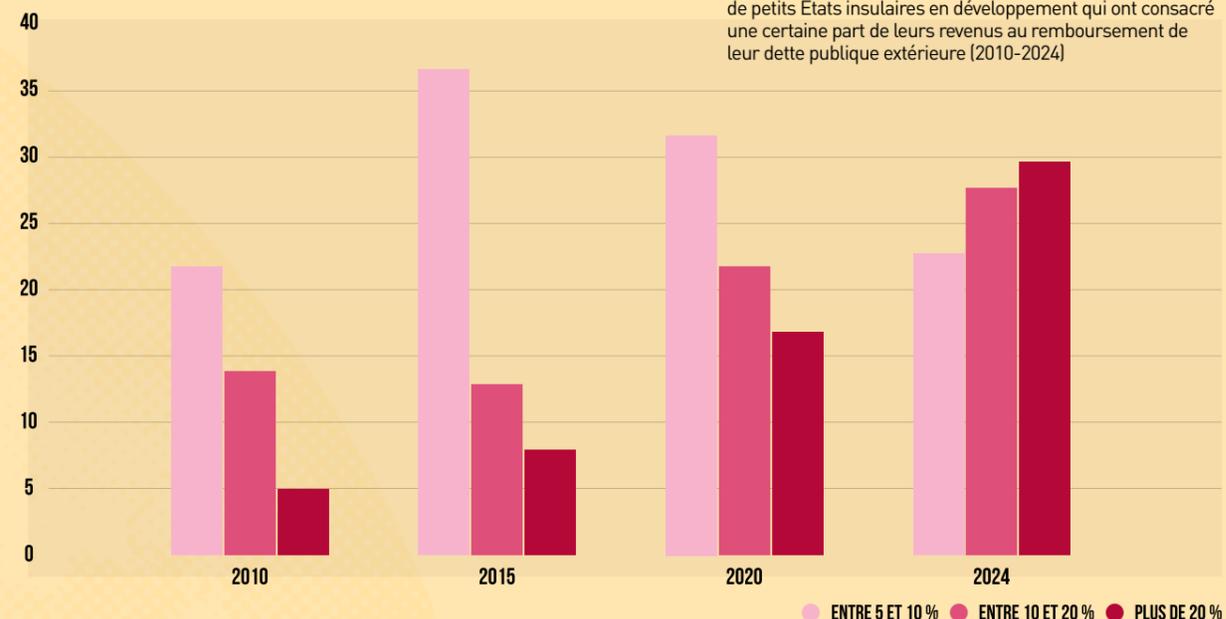
- **Réformer les institutions financières internationales (IFI)**, en particulier le Groupe de la Banque mondiale (GBM) et les banques multilatérales de développement (BMD), afin de transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale, approfondir la coopération entre les acteurs et mieux prendre en compte les vulnérabilités, et, in fine, mobiliser les institutions de Bretton Woods et les banques de développement de manière efficiente, afin qu'elles concourent substantiellement à l'atteinte des ODD.
- **Optimiser les financements existants**, afin d'en tirer le meilleur parti et en les orientant spécifiquement vers les investissements durables.
- **Mobiliser davantage de ressources concessionnelles pour le climat et le développement**, à travers la réallocation des droits de tirage spéciaux (DTS) inutilisés, l'exploration de nouvelles pistes de taxes internationales, l'utilisation de capitaux hybrides, ou encore la tenue des engagements passés des pays riches concernant l'aide publique au développement et les financements climat.

- **Accélérer le traitement de la dette** via la mise en œuvre du Cadre commun du G20, l'introduction de clauses suspensives en cas de choc exogène, et une meilleure coordination des processus de restructuration.
- **Mobiliser les financements privés**, en particulier à travers une meilleure orientation des financements et une coordination ex-ante.

Pour chaque enjeu identifié, une évaluation des progrès, des régressions ou des stagnations a

été réalisée pour présenter une analyse la plus précise possible de l'évolution des engagements entre juin 2023 et avril 2025. In fine, cette analyse a pour objectif de proposer une vue d'ensemble de la réforme de l'architecture financière internationale afin d'orienter les futurs efforts et prises de décisions en faveur du développement et du climat. Elle est mise à jour régulièrement dans la **rubrique dédiée** du site internet de Focus 300 au fur et à mesure des progrès et des échéances.

ÉVOLUTION DE LA PART DES REVENUS NATIONAUX CONSACRÉE AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE



MÉTHODOLOGIE

Pour produire le présent rapport, 40 engagements ont été identifiés à partir du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (renommé en Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète) et la proposition de feuille de route publiée à l'issue du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial. Afin de déterminer le niveau d'avancement de ces engagements, des consultations ainsi qu'une revue de documents, déclarations officielles et analyses d'organisations spécialistes ont été menées afin d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible des progrès effectués depuis juin 2023.

9 Nations unies. « Progress towards the Sustainable Development Goals », 2025.
 10 OECD, United Nations Development Program. « Closing the SDG Financing Gap in the COVID-19 era », 2021.
 11 OCDE. « Augmentation de l'aide publique au développement en 2023 avec un soutien accru à l'Ukraine et aux besoins humanitaires », 2024.
 12 United Nations Secretary-General. « SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 », 2023.
 13 Gouvernement de la Barbade. « Bridgetown 3.0 - L'initiative de Bridgetown pour réformer l'architecture du financement international du développement et du climat », 2024.
 14 V20. « Accra-Marrakech Agenda », 2023.
 15 « Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) », 2023.
 16 Présidence de la République française. « Proposition de feuille de route pour inscrire à l'agenda international la mise en œuvre des engagements du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial », 2023.

État des lieux par enjeux

Légende des pastilles :

- avancée notable
- avancée encourageante mais insuffisante
- avancée mineure
- pas d'avancée voire régression

- 01 ___ Réformer les institutions financières internationales
- 02 ___ Optimiser les financements existants
- 03 ___ Mobiliser davantage de financements
- 04 ___ Accélérer le traitement de la dette
- 05 ___ Mobiliser les financements privés

01

Réformer
les institutions
financières
internationales

Transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Transformer la gouvernance de l'architecture financière internationale afin de la rendre plus efficace, plus équitable et mieux adaptée au monde contemporain



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

G20 : Le G20 a accueilli l'Union africaine en tant que nouveau membre permanent du G20.

FMI : Le FMI a créé un 25e siège au sein de son Conseil d'administration, réservé à l'Afrique sub-saharienne, opérationnel depuis le 1er novembre 2024.

PROCHAINES ÉTAPES

FMI : La 16e révision générale des quote-parts du FMI s'est achevée en décembre 2023. Mais alors que la proportion des quote-parts des économies émergentes et en développement est de moins en moins représentative de leur place dans l'économie mondiale, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation des quote-parts de 50 %, répartie entre les membres au prorata de leurs quote-parts actuels. Les discussions sur une éventuelle révision de leur distribution des quote-parts sont repoussées à la 17e révision générale des quote-parts du FMI. De premières propositions sont attendues à l'été 2025.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) : La revue de l'actionnariat de la BIRD est prévue en 2025.

Approfondir la coopération entre acteurs

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les BMD exposent des propositions leur permettant de fonctionner plus efficacement comme un écosystème



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les dirigeants de dix BMD ont rendu publique en octobre 2023 la déclaration de Marrakech, dans laquelle ils conviennent de renforcer leur collaboration dans cinq domaines : **1.** augmenter la capacité de financement, **2.** renforcer l'action commune sur le climat, **3.** renforcer la collaboration au niveau des pays, **4.** renforcer le cofinancement, et **5.** catalyser la participation du secteur privé.

À l'occasion de la COP28, les BMD ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elles présentent des mesures pour accroître les financements climatiques et améliorer la mesure des résultats, renforcer la collaboration à l'échelle des pays, et intensifier les cofinancements et les engagements du secteur privé.

Afin de mettre en œuvre ces déclarations communes, les dirigeants ont exposé en avril 2024 dans une note de perspectives les actions à entreprendre en 2024 et au-delà, suivi d'un point d'étape en novembre 2024.

La Banque mondiale a par ailleurs signé des partenariats avec certaines banques régionales de développement, telles que la Banque interaméricaine de développement ou la Banque islamique de développement.

La Banque mondiale et le FMI ont déclaré être déterminées à renforcer leur collaboration pour apporter des bienfaits concrets aux populations, aux entreprises et aux institutions de leurs pays membres. Elles ont également annoncé renforcer leur collaboration dans le domaine de l'action climatique.

Réformer le Groupe de la Banque mondiale

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Le Groupe de la Banque mondiale poursuit ses réformes afin de mieux armer la Banque pour faire face aux problématiques mondiales de manière suffisamment rapide et à l'échelle souhaitée (optimisation de son bilan, accroissement de sa prise de risque, recapitalisation)



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

À l'occasion des Assemblées annuelles 2024, le groupe de la Banque mondiale a résumé les efforts de réformes en cours dans un rapport au Comité du développement.

La Banque mondiale a adopté de nouvelles vision et mission - créer un monde sans pauvreté sur une planète vivable - visant à relever en particulier huit défis mondiaux: adaptation et atténuation ; fragilité et conflits ; prévention et préparation aux pandémies ; accès à l'énergie ; sécurité alimentaire et nutritionnelle ; sécurité hydrique et accès à l'eau ; facilitation de la numérisation ; et protection de la biodiversité et de la nature. Elle a également adopté une nouvelle feuille de résultats (*scorecard*), qui permettra de mesurer l'impact de ses actions à travers 22 indicateurs, contre 153 auparavant. En outre, elle a mis en place des mesures permettant d'augmenter de 150 milliards de dollars sur 10 ans la capacité financière de la BIRD : elle a lancé un instrument de capital hybride, créé un mécanisme de garantie de portefeuille, ajusté son ratio de prêts sur fonds propres, éliminé certains frais et commissions et abaissé les tarifs de certains prêts.

Lors de la COP28, la Banque mondiale a annoncé qu'elle consacrerait 45 % de ses financements annuels à des projets liés au climat (contre 35 % auparavant), soit 40 milliards de dollars. Certains pays ont cependant exprimé une inquiétude, craignant que cette mission élargie de la Banque mondiale ne détourne les fonds et l'attention de son mandat en matière de lutte contre la pauvreté.

La Banque mondiale a annoncé en février 2024 une refonte majeure de ses activités dans le domaine des garanties.

La Banque mondiale a partagé en avril 2024 un rapport à l'attention des agences de notation financières à propos du capital exigible des banques de développement. Cette garantie de 2 000 milliards de dollars, si elle est incluse dans l'évaluation des risques, pourrait permettre à la Banque mondiale de prêter à elle seule 500 milliards de dollars supplémentaires sans mettre en péril sa notation AAA. Le rapport passe en revue les procédures et la gouvernance du capital exigible, montre que la probabilité d'un appel au capital exigible est extrêmement faible, et rend compte de la forte capacité de réponse des actionnaires si un tel appel s'avérait nécessaire. Le rapport, de même que ceux publiés par d'autres BMD, a été bien accueilli par les agences de notation financière. La Banque a instauré un « capital exigible renforcé », soit une partie de son capital exigible qui pourrait être mobilisée de la même manière que les fonds propres et libérée plus rapidement si la notation de crédit de la Banque était remise en question. Les actionnaires peuvent à présent adhérer à ce mécanisme.

PROCHAINES ÉTAPES

Si les échanges sur l'adaptation du modèle opérationnel et financier de la Banque mondiale se poursuivent, Ajay Banga, Président du Groupe de la Banque mondiale, a indiqué lors des Assemblées annuelles 2024 son intention de « se lancer dans la phase suivante de sa mission : s'assurer que la création d'emplois — et les emplois — ne sont pas une incidence, mais un objectif explicite de nos projets. » Des organisations de la société civile estiment que les réformes de la feuille de route sur l'évolution de la Banque mondiale « s'enlisent », appelant à une évaluation externe des pratiques de la Banque, et que les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas permis de bénéficier aux pays et populations.

Certains pays, dont les États-Unis, s'opposent à une recapitalisation du Groupe de la Banque mondiale.

La Banque mondiale et le FMI ont lancé en juillet 2024 une consultation (la «Bretton Woods at 80 Initiative») afin de développer une vision à long terme (20-30 ans) de l'économie mondiale, de la coopération internationale et du rôle de la Banque et du FMI.

Réformer les banques multilatérales de développement

Enjeux

 Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les banques régionales de développement mettent en œuvre les réformes pertinentes de leurs visions stratégiques, structures incitatives, approches opérationnelles et capacité financière



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les membres du G20 ont présenté en juillet 2023 une feuille de route pour la mise en œuvre du rapport de l'Examen indépendant des Cadres d'adéquation des fonds propres (CAF) des banques multilatérales de développement (BMD). Selon un rapport d'étape de juillet 2024, l'examen du CAF permettra d'augmenter la capacité de prêt des BMD de 357 milliards de dollars sur 10 ans, grâce à l'optimisation des bilans financiers et la mobilisation de nouvelles ressources en capital.

En 2023, la présidence indienne du G20 a chargé un Groupe d'experts indépendants sur le renforcement des BMD de mettre au point une feuille de route pour adapter l'écosystème des BMD aux réalités actuelles. Rendus publics en juillet et octobre 2023, les deux tomes du rapport du groupe d'experts présentent des recommandations en vue de BMD meilleures, plus grandes et plus efficaces. Les mesures envisagées permettraient de tripler la capacité de prêt des BMD d'ici 2030 et de mobiliser cinq fois plus de capitaux privés. En avril 2024, le groupe d'experts notait pourtant, dans une évaluation de l'avancée de la mise en œuvre des réformes, qu'en dépit de quelques progrès, leur rythme est insuffisant pour avoir une incidence significative sur le développement durable. Il identifie en particulier cinq domaines dans lesquels une action urgente est nécessaire.

En parallèle, les dirigeants de 10 BMD ont affirmé, dans leurs déclarations de Marrakech et de la COP28, avoir identifié des mesures qui pourraient leur permettre de mobiliser collectivement 300 à 400 milliards de dollars supplémentaires au cours de la prochaine décennie, soit une augmentation de 30 % des niveaux d'engagement antérieurs à la pandémie de Covid-19. Ils ont exposé en avril 2024 leur plan d'action pour 2024 et au-delà, et présenté en novembre 2024 un rapport d'étape.

Dans leur déclaration de Rio en 2024, les dirigeants du G20 ont approuvé la feuille de route du G20 pour des BMD meilleures, plus grandes et plus efficaces. Ce plan d'action comprend 12 recommandations se déclinant en 44 actions à court et moyen termes.

Lors de la COP29 à Bakou, les BMD ont annoncé leur objectif d'allouer 120 milliards de dollars annuels de financements climats pour les pays à revenu faible et intermédiaire d'ici 2030, contre 75 milliards en 2023.

Pour plus de détails sur les réformes engagées au sein de diverses banques multilatérales de développement, consulter le *MDB Reform Tracker* mis en place par le *Center for Global Development*.

PROCHAINES ÉTAPES

Dans un rapport de septembre 2024, l'OCDE note cependant que les réformes actuelles risquent de ne pas répondre aux attentes initiales. Elles ne permettraient la mobilisation que d'environ 35 milliards de dollars supplémentaires par an, soit sept fois moins que les 260 milliards appelés de leurs vœux par le groupe d'experts indépendants du G20 pour atteindre les Objectifs de développement durable. L'OCDE estime que cela représente un manque à gagner cumulé de 755 milliards de dollars d'ici à 2030, soulignant la nécessité de nouvelles solutions, y compris des contributions supplémentaires de la part des pays membres des BMD.

Selon l'agence de notation Fitch, les 12 plus grandes BMD pourraient collectivement prêter près de 480 milliards de dollars supplémentaires sans que cela n'affecte leur notation.

Mieux prendre en compte les vulnérabilités

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Présentation d'un premier rapport des BMD identifiant les propositions visant à élaborer une définition commune de la vulnérabilité et à présenter des cadres d'éligibilité pour le recours à des ressources concessionnelles dans des pays autres que ceux à faible revenu



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Le FMI et la Banque mondiale rendent compte des progrès accomplis vers une meilleure prise en compte de la vulnérabilité climatique dans les analyses de viabilité de la dette



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Le Conseil de stabilité financière met à jour sa feuille de route visant à répondre aux risques financiers liés aux changements climatiques



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Un Panel de haut niveau chargé du développement d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle a soumis une proposition d'indice, examinée et adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2024. La résolution «invite les partenaires de développement» tels que les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales «à envisager d'utiliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, en complément des politiques existantes, pour éclairer leurs politiques et pratiques de coopération pour le développement, en tenant compte des priorités des pays intéressés par son utilisation».

Lors d'un évènement organisé par la Ferdi en marge des Assemblées annuelles 2023, des représentants de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont indiqué que «l'inclusion opérationnelle d'un tel indice [de vulnérabilité] dans les modèles d'allocation de leurs fonds concessionnels n'est pas encore clairement considérée à ce stade».

Lors du Forum mondial des îles accueilli par la France en marge de la Conférence des Nations unies sur les océans à Nice en juin 2025, le 4P a lancé la Feuille de route du 4P pour une meilleure prise en compte de la vulnérabilité multidimensionnelle dans l'allocation des financements concessionnels.

Le 4P a rejoint la coalition Beyond GDP, lancée à Séville en juin 2025, dont l'objectif est la prise en compte, dans la coopération pour le développement, d'une métrique multidimensionnelle qui définit : les critères de mesure du développement durable, l'allocation des flux internationaux, et la mise à disposition d'instruments appropriés pour soutenir les pays en transition vers des niveaux de revenus plus élevés mais qui font encore face à des défis importants en matière d'inégalités et de vulnérabilités.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Dans une déclaration du 7 septembre 2023, Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international, et Ajay Banga, Président du Groupe de la Banque mondiale, ont annoncé une collaboration renforcée, « en particulier dans les domaines des changements climatiques, de la résurgence des fortes vulnérabilités liées à la dette et de la transition numérique.»

En août 2024, le FMI a publié une note d'orientation à destination du personnel du FMI et de la Banque mondiale, qui complète le cadre de durabilité de la dette des pays à faible revenu de 2017. Cette note vise à intégrer une meilleure prise en compte des risques liés aux changements climatiques et de la vulnérabilité liée à l'endettement public dans les analyses de durabilité de la dette des pays à faible revenu.

Le rapport final de la Revue d'experts sur la dette, la nature et le climat, publié en avril 2025 sous l'égide du 4P, apporte de nouveaux éléments sur les liens entre la dette et les vulnérabilités climatiques et fournit une recommandation claire sur l'intégration des considérations relatives au climat et à la nature dans les analyses de la viabilité de la dette.

PROCHAINES ÉTAPES

Une évaluation du cadre de durabilité de la dette a été lancée par le FMI et la Banque mondiale, et sera publiée au printemps 2026.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Après une première version publiée en 2021 et un premier rapport d'étape en 2022, le CSF a publié en juillet 2023 un second rapport d'étape de sa feuille de route pour la prise en compte des risques financiers liés au changement climatique. Ce rapport comprend une analyse des progrès observés dans les initiatives internationales sur 4 thèmes: les communications, les données, les analyses de vulnérabilités et les pratiques et outils de régulation et de supervision.

PROCHAINES ÉTAPES

Le rapport d'avancement comprend une série d'actions clés et de résultats spécifiques pour les années 2023 et 2024 sur les quatre thèmes principaux identifiés. Le prochain rapport d'étape sera publié en 2025.

02

Optimiser les
financements
existants pour
le climat et le
développement

Favoriser les investissements durables

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les réseaux d'institutions financières (FICS, Alliance financière de Glasgow pour l'absence d'émissions nettes, réseau des fonds souverains «One Planet», etc.) élaborent et adoptent un cadre commun d'alignement sur les ODD, comprenant notamment la promotion d'outils d'évaluation ex ante des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance & d'impact sur les ODD



Favoriser les investissements dans les projets d'infrastructure

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Via l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique (BAfD) et le Mécanisme mondial de financement des infrastructures (Banque mondiale)



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors du Sommet Finance en commun (FICS) en septembre 2023, les membres de l'International Development Finance Club (IDFC) ont adopté un cadre commun d'éléments de mise en œuvre pour l'alignement des banques publiques de développement (BPD) sur les ODD. L'IDFC regroupe 27 banques nationales et régionales de développement. Le cadre commun encourage notamment l'usage d'outils d'évaluation ex-ante d'impact sur les ODD, appliqués à l'ensemble des activités financées par les BPD, tels que l'outil de rendement ajusté des ODD (SART) développé par Natixis-CIB et le mécanisme d'analyse et d'opinion du développement durable (SDAO) développé par l'AFD.

Lors du FICS 2025, le European Think Tanks Group a dévoilé un «Cadre d'alignement sur les ODD pour les banques publiques de développement», détaillant quatre principes d'opérationnalisation ainsi que les étapes pratiques pour les mettre en œuvre.

PROCHAINES ÉTAPES

L'IDFC invite les autres banques publiques de développement, ainsi que les parties prenantes de la communauté financière au sens large, à se joindre à ses efforts et à prendre en compte les éléments du cadre commun pour la mise en œuvre de l'alignement sur les ODD.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Ces mécanismes sont à la recherche de plus de financements. Depuis la COP28 en décembre 2023, des institutions, fondations et pays ont engagé 265 millions de dollars en faveur de l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique (AGIA).

Par ailleurs, les institutions financières impliquées dans le groupe de travail sur les investissements dans les infrastructures durables mis en place en amont du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial travaillent au développement et à la mise en place de mécanismes visant à favoriser de tels investissements.

Aligner les marchés volontaires du carbone sur l'Accord de Paris

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Propositions de cadres internationaux coordonnant les initiatives existantes destinées à renforcer l'intégrité des marchés volontaires du carbone selon des normes communes de haut niveau



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

L'OCDE et le FMI présentent leurs travaux relatifs à des mesures potentielles pour soutenir le renforcement de la transparence des prix et de l'efficacité des marchés nationaux du carbone, notamment grâce à des analyses plus poussées des prix effectifs du carbone



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lancé à l'occasion du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, l'Appel à l'action pour les marchés du carbone conformes à l'Accord de Paris rassemble 31 pays (les 27 membres de l'Union européenne, la Barbade, le Canada, les Îles Cook et l'Éthiopie). A la suite d'un événement organisé en marge de la COP28 et d'une consultation lancée en mai 2024, une task force d'expert-e-s sera mise en place pour soutenir le développement de marchés du carbone, et des contributions spécifiques seront préparées pour la 4e Conférence sur le financement du développement de juin 2025.

En parallèle, après neuf ans de négociations, la COP29 a permis l'adoption des règles régissant les marchés internationaux du carbone, c'est-à-dire les échanges de réductions certifiées d'émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'Article 6 de de l'Accord de Paris. Si cet accord était attendu de longue date, nombre d'observateurs de la société civile ont dénoncé son imperfection.

Lors de la COP28, la Banque mondiale a dévoilé sa Feuille de route pour la création de marchés du carbone aux normes d'intégrité élevées, qui vise à développer des marchés du carbone liquides et transparents, notamment en collaborant avec des partenaires des secteurs privé et public, et en introduisant des cadres communs pour les organisations qui valident et vérifient les crédits.

Dans le cadre des discussions menées au sein de la Plateforme du Marché du Carbone, les pays du G7 examinent différentes options pour promouvoir le renforcement de l'intégrité environnementale des marchés du carbone, tant volontaires que réglementés, conformément aux Principes du G7 et à l'Appel à l'action pour des marchés du carbone conformes à l'Accord de Paris.

PROCHAINES ÉTAPES

L'organe de supervision chargé de mettre en place le nouveau mécanisme de crédits carbone dans le cadre de l'Accord de Paris devra veiller à ce que les nouvelles règles soient adoptées conformément à la science, aux droits humains et au droit international et devra continuer de rendre des comptes aux États Parties.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

L'OCDE a publié un document de travail sur le rôle de la tarification du carbone dans la transformation des trajectoires pour atteindre des émissions nettes nulles, avec des enseignements tirés des expériences actuelles et une application potentielle aux systèmes alimentaires nationaux. Ce document propose notamment des pistes pour améliorer la contribution de la tarification du carbone dans les trajectoires vers le niveau zéro des émissions nettes, en ce qui concerne les changements au niveau de la demande et de l'offre, le séquençage des politiques et l'amélioration de la coopération internationale.

La plateforme de collaboration sur la fiscalité (une initiative conjointe du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE et des Nations unies) a publié un rapport sur les marchés de tarification du carbone en septembre 2023, qui analyse les outils et les bases de données existants et fournit une nouvelle typologie pour une analyse comparative des paramètres de tarification du carbone dans les pays de l'OCDE et les pays en développement.

En octobre 2024, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le FMI, l'OCDE, la Convention des Nations unies sur le Commerce Et le Développement (CNUCED) et la Banque mondiale ont conjointement publié un rapport présentant des pistes d'approches communes sur la tarification du carbone. Ce rapport propose notamment une définition commune des indicateurs de tarification du carbone, afin d'améliorer la comparabilité des données et renforcer la précision des analyses des prix du carbone.

PROCHAINES ÉTAPES

Le rapport commun de l'OMC, du FMI, de l'OCDE, de la CNUCED et de la Banque mondiale souligne la nécessité d'obtenir des données désagrégées selon les secteurs et les produits pour calculer de manière plus pertinente les prix effectifs du carbone.

03

Mobiliser
davantage de
financements
pour le climat
et le dévelop-
pement

Explorer de nouvelles pistes de taxes internationales

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Créer un groupe de travail pour étudier la possibilité d'obtenir de nouvelles ressources financières par la fiscalité



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Adoption d'une stratégie révisée de l'Organisation maritime internationale incluant un prélèvement sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport maritime international



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

La France, le Kenya et la Barbade, appuyés par la Fondation européenne pour le climat, se sont emparés de la proposition de créer un groupe de travail international visant à proposer des options de prélèvements internationaux sur des activités contribuant aux dérèglements actuels, afin de mobiliser des financements supplémentaires et nouveaux en faveur de l'action climatique et des biens publics mondiaux.

Le groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale a été lancé lors de la COP28 sous l'égide du 4P et rassemble désormais 17 pays et organisations partenaires et observateurs, ainsi que des pays participant aux discussions de manière informelle. Lors de la COP29, le groupe de travail a lancé la Coalition pour les contributions de solidarité, permettant à ses membres d'exprimer un soutien aux prélèvements de solidarité. Il a également rendu public son rapport d'activité, dévoilant une série d'options politiques pour des taxes sur le transport maritime, l'aviation, les combustibles fossiles, les transactions financières et la tarification du carbone, et annonçant l'étude d'options supplémentaires telles que des prélèvements sur les crypto-monnaies et la production de matières plastiques, ou l'imposition des personnes ultra-riches. Des analyses d'impact et des consultations ont été menées en aval de la présentation de propositions politiques concrètes en marge des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril 2025, dans une réunion ministérielle du groupe de travail.

En parallèle, le G20 sous présidence brésilienne a commandité un rapport à l'économiste Gabriel Zucman afin d'étudier l'instauration d'une taxe mondiale de 2 % sur les milliardaires, jugée réalisable par ce dernier et susceptible de mobiliser jusqu'à 250 milliards de dollars par an. Les pays du G20 ont accepté en juillet 2024 de travailler sur le sujet, bien qu'une feuille de route claire sur sa mise en œuvre n'ait pas été envisagée.

PROCHAINES ÉTAPES

Le groupe de travail étudie différentes options de taxation, notamment dans les secteurs de l'aviation (en particulier pour les voyages en première classe et les jets privés), des combustibles fossiles, et/ou les transactions financières, avec l'objectif de lancer une coalition de volontaires lors de la COP30. Il mène également une consultation publique sur les principes d'utilisation des recettes de ces taxes, ainsi qu'un appel à projets pour les organisations et fonds multilatéraux qui aimeraient s'impliquer dans la redistribution internationale de ces recettes.

La Coalition appelle d'autres pays à la rejoindre, afin de soutenir l'adoption des propositions finales de taxes solidaires lors de la COP30.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les États membres de l'Organisation maritime internationale ont adopté en juillet 2023 une stratégie révisée, non contraignante, pour décarboner le fret maritime. Celle-ci envisage notamment la mise en place d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur, qui représente actuellement 3 % des émissions mondiales.

Lors de la 83e réunion du Comité de la protection du milieu marin en avril 2025, qui traite des questions environnementales relevant de l'Organisation maritime internationale (OMI), les États membres ont approuvé le « Cadre de l'OMI afférent à la réduction à zéro des émissions nettes », comprenant des limites d'émissions de gaz à effet de serre obligatoires et une tarification des émissions.

A partir de 2028, les navires seront taxés en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les navires qui continueront à utiliser des combustibles fossiles devront s'acquitter d'une redevance de 380 dollars pour leurs émissions les plus importantes, ainsi que d'une redevance supplémentaire de 100 dollars par tonne d'émissions dépassant un seuil prédéfini. Les navires auront également la possibilité d'échanger des crédits carbone entre eux.

Ces mesures pourraient permettre de réduire de 8 % les émissions du secteur d'ici 2030 et mobiliser environ 10 milliards de dollars par an qui seront affectés à un nouveau Fonds de l'OMI afférent à la réduction à zéro des émissions nettes.

PROCHAINES ÉTAPES

Ces mesures doivent être adoptées formellement en octobre 2025, pour une entrée en vigueur en 2027.

Réallouer les droits de tirage spéciaux.

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Plus de pays du G20 réallouent au moins 20% de leurs DTS aux pays vulnérables



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Comblent le déficit de 1,2 milliard de dollars de financement du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT)



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

60 milliards de contributions au Fonds du FMI pour la résilience et la durabilité



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

En août 2021, le FMI a procédé à une allocation générale de 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux (DTS) afin de soutenir ses pays membres dans leur gestion des conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. Cependant, les DTS étant répartis entre les pays membres au prorata de leur quote-part au FMI, et par extension de leur poids dans l'économie mondiale, ce sont les pays les plus riches qui en ont reçu la plus grande proportion. Les pays du G20 se sont donc engagés, en octobre 2021, à réallouer l'équivalent de 100 milliards de dollars en DTS aux pays les plus vulnérables. En janvier 2025, 31 pays ont collectivement promis de recycler 111,6 milliards de dollars en DTS. Plus spécifiquement, 92,7 milliards ont été promis de la part des pays du G20. Cependant, la réallocation effective des DTS aux pays les plus vulnérables dépend des instruments du FMI, qui présentent des limites.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les États membres du FMI peuvent redistribuer leurs DTS via deux fonds fiduciaires du FMI : le Fonds pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGT), et le Fonds pour la résilience et la durabilité (RST).
Aux Assemblées annuelles 2023, le FMI a annoncé avoir rempli son objectif de collecte de fonds de 3 milliards de dollars US (2,3 milliards de DTS) pour les ressources de subvention du PRGT.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, le FMI a annoncé une hausse de 50 % de la capacité du Fonds pour la résilience et la durabilité (RST), pour la porter à 60 milliards de dollars. En janvier 2025, 46,8 milliards de dollars en DTS ont été promis au RST, et 40,6 milliards ont effectivement été perçus. 21 pays ont formellement demandé le recours au RST, dont 13 pays africains, et 18 pays ont effectivement reçu des décaissements émanant du Fonds en octobre 2024.

PROCHAINES ÉTAPES

Les économies avancées sont encouragées à concrétiser leurs promesses de réallocation. En outre, les fonds fiduciaires du FMI permettant de réallouer les DTS sont limités à une capacité totale de 80 milliards de dollars. Les dirigeants devraient plutôt explorer d'autres possibilités de recyclage des DTS telles que le mécanisme proposé par la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement (cf infra).

Par ailleurs, de nombreux acteurs, tels que les 68 pays membres du V20, appellent à une nouvelle allocation de DTS.

PROCHAINES ÉTAPES

Un rapport intermédiaire sur le RST publié en mai 2024 souligne qu'une collecte de fonds accrue sera nécessaire pour répondre à la demande des pays éligibles au Fonds. Une évaluation complète du RST est prévue pour 2026.

Réallouer les droits de tirage spéciaux

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Evaluation du FMI des options possibles pour placer le PRGT sur une trajectoire viable



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Avancées sur la réallocation des DTS via les BMD



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Etude de la Banque mondiale sur les projets pilotes existants concernant les capitaux hybrides et les premiers enseignements tirés



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Une évaluation du FMI proposant des options de réformes pour le PRGT a été publiée en octobre 2024. Elle propose notamment la pérennisation d'une enveloppe de prêt annuelle de 2,7 milliards de DTS, l'introduction d'un nouveau mécanisme de taux d'intérêt pour mieux refléter l'hétérogénéité entre les pays à faible revenu, et la mise à jour de la liste des pays éligibles au PRGT. Afin d'assurer la stabilité financière du Fonds, l'évaluation propose une suspension de cinq ans des remboursements administratifs du PRGT auprès du compte des ressources générales du FMI, ainsi que le déploiement de ressources internes au FMI pour générer des ressources additionnelles.

L'ensemble de ces propositions ont été approuvées par le Conseil d'administration du FMI le 21 octobre 2024.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

La Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont apporté, dès 2022, des solutions techniques permettant de réallouer les DTS via les banques régionales de développement. Elles ont ainsi conçu un instrument de capital hybride offrant la possibilité aux économies avancées de prêter des DTS aux BMD, permettant à ces dernières de les comptabiliser comme fonds propres et d'en tirer parti pour emprunter sur les marchés financiers - à des taux abordables du fait de leur notation AAA - avec un effet de levier représentant 3 à 4 fois les ressources initiales en DTS. Certains pays ont manifesté leur intérêt pour ce mécanisme : la France, le Japon, l'Espagne, ou encore le Royaume-Uni.

Toutefois, la Banque centrale européenne s'est jusqu'à présent opposée à ce que les pays européens transfèrent leurs DTS via des institutions autres que le FMI, arguant que cela pourrait ne pas préserver le caractère d'actif de réserve des DTS et irait à l'encontre de l'interdiction du financement monétaire de l'Union européenne, qui empêche la banque centrale de financer les dépenses des gouvernements.

Le FMI a confirmé que la proposition de la BAfD est conforme à ses règles sur les caractéristiques d'actifs de réserve des DTS. En effet, selon cette proposition, le statut d'actif de réserve des DTS est protégé par un «accord de soutien à la liquidité» (liquidity support agreement, LSA), 25 % de l'instrument de capital hybride étant engagés dans le LSA pour que les actionnaires puissent le retirer dans le cas où ils auraient besoin d'accéder à des liquidités.

Début mai 2024, les États-membres du Conseil d'administration du FMI ont approuvé la proposition de la BAfD et de l'IDB. Un plafond cumulatif de 15 milliards de DTS réalloués à travers l'ensemble des banques multilatérales de développement est néanmoins imposé par le FMI. La Banque centrale européenne continue de s'opposer à une réallocation des DTS en dehors du cadre du RST et du PRGT, et le Congrès des États-Unis n'autorise à ce stade aucune réallocation des DTS américains.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

En avril 2024, la Banque mondiale a lancé un instrument pilote de capital hybride, à savoir une obligation qui rapporte des intérêts mais dont les caractéristiques en font aussi un instrument de fonds propres. Lancé conjointement avec une plateforme de garantie de portefeuille, ces deux instruments ont reçu des engagements à hauteur de plus de 11,7 milliards de dollars de la part de 15 pays, avec un effet de levier qui pourrait permettre d'augmenter la capacité financière de la BIRD de 72,5 milliards de dollars dans les dix prochaines années.

PROCHAINES ÉTAPES

En amont de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement, certains acteurs appellent à une nouvelle réflexion autour de la réallocation des DTS via les BMD, afin d'envisager d'autres mécanismes qui pourraient satisfaire tous les acteurs. Les BMD disposent en effet d'un effet de levier bien plus important que les fonds fiduciaires du FMI.

PROCHAINES ÉTAPES

La Banque mondiale a indiqué que le projet pilote serait expérimenté sur l'année fiscale 2024-2025.

Tenir les engagements passés

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Engagement des pays bailleurs à atteindre les objectifs en matière de reconstitutions (IDA21, Fonds vert pour le climat, Fonds asiatique de développement, Fonds africain de développement, Fonds international de développement agricole, etc.)



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Allouer 0,7 % du RNB des pays du CAD à l'aide publique au développement



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

En 1970, les pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont engagés dans le cadre des Nations unies à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD chaque année. En 2024, l'APD ne représentait pourtant que 0,33 % du RNB des membres du CAD, et 22 pays donateurs ont diminué leur APD par rapport à 2023.

Cette tendance baissière s'affirme en 2025. Outre les coupes titanesques entreprises par les États-Unis, de nombreux pays du CAD ont annoncé une diminution conséquente de leur aide publique au développement. Donor Tracker estime ainsi que pour la seule année 2025, dix pays européens ont annoncé des coupes à hauteur de 18 milliards de dollars par rapport à 2023, dont 9,2 milliards de dollars pour l'Allemagne, 2,6 milliards pour la France et 2,2 milliards pour le Royaume-Uni. Selon l'OCDE, l'APD totale des membres du CAD pourrait chuter de 9 % à 17 % entre 2024 et 2025.

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Mettre en place un fonds pertes et dommages



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Fonds vert pour le climat (GCF) : Fin 2024, 34 pays ont collectivement promis 13,6 milliards de dollars pour financer les activités du GCF sur la période 2024-2027. Cependant, la contribution de 3 milliards de la part des États-Unis doit encore être approuvée par le Congrès.

Fonds international de développement agricole (FIDA) : Fin 2023, 48 pays se sont engagés à verser un montant record de 1,076 milliard de dollars pour le programme de travail 2025-2027 du FIDA, en-deçà de l'objectif de 2 milliards.

Fonds asiatique de développement : La reconstitution du Fonds asiatique de développement pour sa quatorzième période d'activité s'est tenue en mai 2024 en Géorgie. 31 pays se sont engagés à fournir un montant de 2,5 milliards de dollars, complétés par des financements de la Banque asiatique de développement pour atteindre 5 milliards de dollars, soit une augmentation de 22 % par rapport à la précédente reconstitution.

IDA21 : La 21e reconstitution de IDA (IDA21) s'est tenue en décembre 2024 en Corée du Sud. Les pays donateurs ont annoncé des contributions à hauteur de 23,7 milliards de dollars, catalysés par la Banque mondiale pour atteindre une reconstitution finale de 100 milliards de dollars. Si cette reconstitution est la plus importante jamais observée, elle représente une diminution de 5 % en termes réels par rapport à IDA20 et n'atteint pas les montants fixés par la Banque mondiale, qui s'élevaient au minimum à 105 milliards, ni les 120 milliards demandés par les dirigeants des pays africains. En outre, la promesse de contribution du Royaume-Uni demeure en cours d'examen, tandis que celle des États-Unis devrait être inférieure à celle annoncée en décembre 2024.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors de la COP28, les États parties se sont accordés sur le lancement du Fonds de réponses aux pertes et dommages, après 30 ans d'efforts de la part des pays en développement pour la mise en œuvre d'un tel mécanisme. Le texte d'opérationnalisation adopté ne définit aucune cible financière à atteindre pour son approvisionnement, alors-même que les besoins financiers estimés pour les pertes et dommages s'élèvent entre 290 et 580 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Les contributions demeureront donc de nature volontaire. En décembre 2024, 745 millions de dollars US ont été promis de la part des États donateurs et de l'Union européenne. Le 10 juin 2024, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a accepté d'assurer le rôle d'administrateur du Fonds pour une durée intérimaire de 4 ans. Le conseil d'administration du Fonds sera quant à lui hébergé par les Philippines.

PROCHAINES ÉTAPES

Fonds africain de développement : La 17e reconstitution du Fonds devrait se tenir en 2025. Elle visera à atteindre 25 milliards de dollars, à travers la mobilisation de fonds de la part de pays donateurs et de ressources additionnelles levées sur les marchés financiers. Plusieurs pays, dont le Kenya, la Gambie, le Liberia, le Sierra Leone, le Soudan et le Ghana ont déjà annoncé des contributions à hauteur de 27 millions de dollars.

PROCHAINES ÉTAPES

Bien que des engagements aient déjà été formulés, de nouveaux financements devraient être garantis pour permettre l'action du Fonds et sa pérennisation dans le temps. Le conseil d'administration a prévu dans son plan de travail l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et de collecte de fonds, qui devra être achevée en 2025 lors de sa sixième réunion.

Le Fonds sera reconstitué périodiquement tous les quatre ans et sera également en mesure de recevoir des contributions financières de manière continue.

Les premiers décaissements du Fonds ne devraient pas intervenir avant 2025 au plus tôt.

Suite en page 36

Tenir les engagements passés

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Allouer 100 milliards de dollars de financements climat chaque année à partir de 2020



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les bailleurs privés et publics apportent, dans les pays vulnérables aux changements climatiques, un soutien accru au Bouclier mondial contre les risques climatiques



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les pays développés se sont engagés lors de la COP15 à Copenhague en 2009 à mobiliser 100 milliards de dollars par an à compter de 2020 pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à s'y adapter. Néanmoins, plus de 16 milliards de dollars manquaient à l'appel en 2020. Deux ans après cette date butoir, l'engagement a finalement été atteint - et dépassé - en 2022, pour atteindre un montant de 115,9 milliards de dollars.

Des observateurs, tels que le Center for Global Development, nuancent néanmoins ces données et estiment que le montant mobilisé en 2022 s'approchait plutôt de 107 milliards de dollars.

Selon Oxfam, qui a passé en revue les financements climats déclarés par les pays industrialisés en 2019-2020, seul un quart des montants ont été fournis sous la forme de subventions, et un tiers du montant peut réellement être considéré comme une réelle assistance aux pays en développement.

Lors de la COP29, les États parties se sont accordés sur un triplement des investissements climatiques pour les pays en développement, soit un montant de 300 milliards de dollars par an à atteindre d'ici 2035, provenant de sources publiques, privées, bilatérales et multilatérales. Cette décision a été vivement critiquée, les experts indépendants et les pays en développement évaluant à 600 milliards de dollars par an la nécessaire contribution des seuls pays développés, et à 1 300 milliards la somme totale à mobiliser.

PROCHAINES ÉTAPES

L'accord atteint à la COP29 prévoit l'adoption d'une feuille de route d'ici la COP30, en 2025, afin de parvenir à un consensus permettant de fixer un objectif de 1 300 milliards de dollars par an.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors de sa première réunion, qui s'est tenue le 15 novembre 2023, le conseil d'administration du Bouclier mondial a adopté un cadre de priorisation des pays. Ce document fournit des principes et un processus permettant de hiérarchiser l'accès au Bouclier mondial sur la base de trois critères : la pauvreté, le climat et les risques de catastrophe, et le degré de préparation. Le document est également accompagné d'une annexe technique qui détaille les critères utilisés pour classer les pays par ordre de priorité.

Entre 2023 et 2024, la préparation de programmes de protection vis-à-vis des risques climatiques dans plusieurs pays éligibles au soutien du Bouclier mondial (Pakistan, Ghana, Tonga, Îles Marshall, Fidji, Sénégal, Costa Rica, etc.) s'est accélérée et cinq nouveaux pays ont été ajoutés à la liste des pays éligibles.

Depuis sa création, le Bouclier mondial a reçu des engagements financiers d'environ 300 millions d'euros.

PROCHAINES ÉTAPES

Les bailleurs devraient accroître leur soutien financier au Bouclier mondial, afin de permettre le développement de ses activités, d'élargir le nombre des pays soutenus et d'approfondir les programmes nationaux de protection contre les risques dans ces pays.

Renforcer les politiques fiscales domestiques

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Via l'OCDE



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Une déclaration de résultat sur la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie a été approuvée par 140 membres de la Task Force sur l'économie numérique (TFDE) du Cadre inclusif de l'OCDE le 11 juillet 2023. Cette solution à deux piliers établit un nouveau cadre pour la fiscalité internationale et un plan détaillé de mise en œuvre. Le premier pilier s'applique aux grandes multinationales et vise à réattribuer certains montants de revenus imposables aux juridictions du marché (montant A) et à simplifier les règles existantes en matière de prix de transfert (montant B) ; le deuxième pilier vise à garantir que les revenus sont imposés à un taux approprié et prévoit plusieurs mécanismes pour s'assurer que cet impôt est effectivement versé.

Le cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) a ensuite publié le texte d'une nouvelle convention multilatérale mettant à jour le cadre fiscal international afin de coordonner une réaffectation des droits d'imposition vers les juridictions du marché, d'améliorer la certitude fiscale et de supprimer les taxes sur les services numériques (montant A).

Le rapport final du Cadre inclusif sur le montant B a quant à lui été publié en février 2024. Il définit notamment le champ d'application de cette approche et un cadre de fixation des prix.

Concernant le deuxième pilier, une règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) ainsi qu'une Convention multilatérale visant à faciliter la mise en œuvre de la RAI ont été approuvées par les membres du Cadre inclusif en septembre 2024. Cette convention, d'application facultative, vise à garantir un niveau minimum d'imposition des paiements transfrontaliers.

Dans un communiqué de décembre 2023, un groupe d'experts indépendants mandaté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a souligné les risques de discrimination que la Solution reposant sur deux piliers pourrait engendrer, notamment en termes de genre, d'ethnicité et de race. Ils ont également mis en garde contre ses possibles répercussions sur les recettes fiscales des pays du Sud, estimant qu'elle pourrait porter atteinte à leurs droits d'imposition. Les experts appellent par ailleurs les membres de l'OCDE à s'engager de bonne foi dans les négociations en vue de l'adoption d'une convention-cadre sous l'égide des Nations unies.

PROCHAINES ÉTAPES

Les négociations continuent autour de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre du montant A du pilier un, qui n'est pas encore ouverte à signature. Aucune date limite n'a à ce jour été communiquée.

Les juridictions concernées par le montant B du pilier un pourront choisir d'appliquer les mesures comprises dans le rapport final à partir du 1er janvier 2025.

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Via les Nations unies



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Le 22 novembre 2023, un projet de résolution déposé par le groupe Afrique, proposant un cadre pour une convention sur la coopération fiscale internationale, a été adopté par l'AGNU avec 125 pays votant en faveur. 48 pays ont voté contre la résolution, principalement des membres de l'OCDE dont les États-Unis, le Royaume-Uni et tous les pays membres de l'UE.

Les termes de référence pour encadrer les négociations et la résolution lançant officiellement le processus d'élaboration de la convention ont été adoptés respectivement en août et novembre 2024 malgré l'opposition de 9 pays industrialisés et l'abstention du bloc européen.

PROCHAINES ÉTAPES

Le comité intergouvernemental de négociation se réunira à trois reprises en 2025, 2026 et 2027, en plus d'une session d'organisation en février 2025 pour régler les questions d'organisation. En suivant ce calendrier, la convention-cadre devrait être adoptée par les États-membres à la fin 2027.

Les informations sur les travaux du comité sont régulièrement mises à jour sur la page dédiée.

04

Accélérer le
traitement de
la dette

Mettre en œuvre le Cadre commun du G20 pour les traitements de dette.

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Avancées sur le Cadre commun pour les traitements de la dette



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Elaboration d'un guide par les créanciers appartenant au G20 et au Club de Paris sur les procédures de restructuration de la dette et d'un calendrier indicatif



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors des Assemblées de printemps 2025, la Table ronde mondiale sur la dette souveraine (GSDR) a rendu public un document présentant un résumé des étapes, concepts et processus clés observés lors des récentes restructurations de la dette souveraine entreprises dans le contexte d'un programme soutenu par le FMI, en particulier celles au sein du Cadre commun. Il vise à fournir aux autorités nationales qui envisagent une restructuration un document de synthèse facile à utiliser.

Mieux coordonner les processus de restructuration de la dette.

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Garantir que la dette sera utilisée comme un outil fiable pour financer les besoins en matière de développement durable et dégager des marges de manœuvre en cas de catastrophes naturelles



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Le G20 a lancé en novembre 2020 le Cadre commun pour les traitements de dette afin d'aider les pays les plus endettés à régler les situations d'insolvabilité et les problèmes de liquidité persistants, parallèlement à la mise en œuvre de réformes appuyées par le FMI. Le Cadre commun permet une coordination de tous les créanciers, du Club de Paris et du G20 dans un comité des créanciers unique. Si 73 pays en développement sont éligibles, seuls quatre pays ont demandé un traitement de leur dette au titre du Cadre commun : le Tchad, la Zambie, l'Éthiopie et le Ghana.

Tchad : Le Tchad a conclu un accord de traitement de sa dette avec ses créanciers en novembre 2022.

Ghana : Le Ghana a conclu un accord de restructuration de 5,4 milliards de dette avec ses créanciers en janvier 2024, formalisé par un Memorandum of Understanding (MoU) en juin 2024. Les accords bilatéraux qui permettront d'entériner ce MoU devraient être signés prochainement.

Zambie : annoncé lors du Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial, la Zambie a depuis concrétisé un accord sur la restructuration de sa dette avec ses créanciers, en signant en octobre 2023 un MoU pour la restructuration d'environ 6,3 milliards de dollars de dette. Un accord bilatéral a depuis été signé avec la France pour effectivement mettre en œuvre cette restructuration. En mars 2024, la Zambie a également passé un accord de restructuration de 3 milliards de dollars d'obligations internationales.

Éthiopie : Le 29 juillet 2024, le FMI a approuvé un programme de financement de 3,4 milliards de dollars sur quatre ans, afin de soutenir l'économie éthiopienne dans une série de réformes visant à rétablir l'équilibre budgétaire du pays. Un accord de principe a été dégagé entre l'Éthiopie et ses créanciers officiels en mars 2025 pour la mise en place d'un traitement de dette. La rédaction du MoU est en cours.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

La réforme de l'architecture générale des règles de restructuration de la dette ne progresse que très lentement. La table ronde mondiale sur la dette souveraine (Global Sovereign Debt Roundtable, ou GSDR), lancée en février 2023 et qui rassemble des créanciers publics, privés, multilatéraux, et des pays emprunteurs, a pour objectif d'améliorer la communication et de trouver un terrain d'entente entre les principales parties prenantes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre commun du G20. Dans un rapport de ses avancées présenté en octobre 2023, elle note que les mois précédents ont été marqués par une dynamique positive, avec des délais légèrement plus courts et des processus un peu plus fluides.

Les coûts de financement actuels rendent le service de la dette difficilement soutenable pour de nombreux pays, entraînant des problèmes de liquidité. Il s'agit donc d'apporter des solutions pour répondre aux besoins en matière de liquidités. Lors de la troisième rencontre de la GSDR en octobre 2024, la Banque mondiale et le FMI ont proposé une approche basée sur trois piliers pour faire face aux défis posés par les tensions sur les liquidités dans les pays en développement dont la dette est soutenable. Cette approche vise notamment à mobiliser tous les outils à disposition pour éviter que ces pressions ne provoquent une crise de la dette.

PROCHAINES ÉTAPES

Les derniers cas pays, Ghana en particulier, ont montré l'amélioration des délais de mise en œuvre du Cadre commun. L'enjeu principal est désormais de trouver des solutions coordonnées pour les pays à revenu intermédiaire non éligibles au Cadre commun mais dont la situation d'endettement requiert un traitement, tels que le Suriname. Par exemple, après un accord trouvé en novembre 2023 sur le traitement de la dette du Sri Lanka, un MoU a été signé entre le pays et le comité des créanciers publics du Club de Paris et la Chine en juin 2024 pour traiter 10 milliards de dollars de dette. Cet accord a été conclu en dehors du Cadre commun, le PIB par habitant du Sri Lanka étant considéré trop élevé pour que le pays puisse recourir à cette initiative.

PROCHAINES ÉTAPES

La GSDR poursuivra ses travaux sur la manière de résoudre les problèmes de liquidité, ainsi que sur des aspects techniques tels que les instruments conditionnels de dette souveraine, ou les compromis associés à la dette garantie par des créanciers privés.

En amont de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) qui se tiendra en juin 2025 en Espagne, les Nations unies ont nommé un groupe de travail sur la crise de la dette, chargé de promouvoir des solutions réalisables et de galvaniser le soutien public et politique nécessaire pour résoudre cette crise.

Introduire des clauses suspensives en cas de choc exogène

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Encourager la généralisation des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophe d'origine climatique



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Examiner l'application de clauses de suspension de la dette en cas d'autres chocs exogènes tels que les crises sanitaires



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Évaluer la manière dont la structure, le volume et l'analyse des dettes souveraines affectent la capacité des pays à revenu faible et intermédiaire à préserver l'environnement, à s'adapter aux changements climatiques et à décarboner leurs économies



Examiner le lien entre dette souveraine et protection de la nature et du climat

Enjeux

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Un appel à l'action pour généraliser les clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophe climatique (CRDC) a été lancé dans le cadre du 4P en juin 2023, sur la base des travaux entrepris par la France et le Royaume-Uni au sein du groupe de travail sur le secteur privé dirigé par le Royaume-Uni. Actuellement, 73 pays, tant créanciers que bénéficiaires, dont le groupe Vulnérable 20 (V20), ont rejoint cet appel.

À la suite de l'inclusion en 2021 par la Banque interaméricaine de développement (BID) de CRDC dans ses contrats de prêt, plusieurs autres BMD telles que la BAD, la BAfD, la BERD, la BEI et la BIRD ont mis en œuvre ou annoncé leur intention de mettre en œuvre des clauses de suspension de la dette. Le PNUD et la Commission économique pour l'Afrique ont également exprimé leur soutien à ces clauses. La Banque mondiale a par exemple introduit des clauses de suspension temporaire de la dette en réponse aux chocs climatiques, tels que les tremblements de terre et les tempêtes tropicales. Ces clauses couvrent à la fois les prêts existants et les nouveaux prêts accordés à 45 petits États et territoires insulaires, 21 de ces États ayant activé la clause à ce jour.

Cet élan des BMD s'est accompagné d'une demande forte et croissante de la part des pays emprunteurs. À la fin de 2024, sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes utilisaient ces clauses par l'intermédiaire de la BID, pour un portefeuille total de 3,2 milliards de dollars.

De même, des pays créanciers tels que l'Espagne, la France et le Royaume-Uni ont introduit l'utilisation de ces clauses dans leurs prêts bilatéraux.

Les membres du 4P se sont réunis lors du Sommet Finance en commun en février 2025 afin de renouveler leur engagement en faveur des CRDC.

PROCHAINES ÉTAPES

Les BMD continuent de collaborer et de s'engager dans des travaux techniques afin d'accroître l'utilisation de ces clauses. Les détenteurs d'obligations envisagent également d'étendre ces clauses à leurs marchés de capitaux d'emprunt.

Lors de la FfD4 à Séville, l'Espagne lancera une Alliance pour les clauses de suspension de la dette afin d'augmenter le nombre de prêteurs bilatéraux, multilatéraux et privés qui s'engagent à offrir de telles clauses. Le 4P lancera un groupe de travail pour s'attaquer aux obstacles spécifiques à l'expansion des CRDC et explorer la prochaine génération d'outils de financement de la résilience aux risques, y compris l'inclusion de produits d'assurance dans les CRDC.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Les clauses proposées par la Banque mondiale ont été élargies à l'ensemble des catastrophes naturelles, dont les sécheresses, les inondations et les pandémies.

PROCHAINES ÉTAPES

Les travaux devraient continuer afin d'inclure ces clauses sur les chocs exogènes dans l'ensemble des nouveaux et anciens contrats de prêts, et d'encourager toutes les banques de développement à faire de même.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Lors de la COP28, la Colombie, le Kenya, la France et l'Allemagne ont formé une coalition 4P pour lancer la Revue d'experts sur la dette, la nature et le climat, chargée d'examiner les liens entre la viabilité de la dette souveraine, la conservation de la nature et l'action climatique dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le groupe d'experts indépendants mis en place pour cet examen a publié son premier rapport lors de la COP29. Il examine l'ampleur des défis posés par la combinaison de la crise de la dette, de la perte de biodiversité et de l'intensification du changement climatique - une « triple crise » dans de nombreux pays, les trois s'imbriquant pour former un cercle vicieux. En avril 2025, le rapport final du groupe d'experts indépendants « Une dette saine pour une planète saine » a été publié. Il formule un ensemble complet de recommandations, notamment l'intégration de la nature et du climat dans l'analyse macroéconomique et fiscale, le renforcement des instruments contraignants pour les États, la création d'un guichet unique pour le renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, etc.

PROCHAINES ÉTAPES

Lors de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement, à Séville en juin 2025, le 4P lancera une feuille de route sur la dette, la nature et le climat afin de faciliter la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations essentielles du rapport. Cette coalition 4P est soutenue par la Colombie, le Kenya, la France et l'Allemagne.

05

Mobiliser les
financements
privés au
service du
climat et du
développement

Accroître les flux de capitaux privés

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les BMD mobilisent au moins 100 milliards de dollars de financement privé chaque année à destination des économies émergentes et en développement



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

L'Agence multilatérale de garantie des investissements rend compte d'actions concrètes pour améliorer l'utilisation de ses instruments de garantie afin d'en optimiser les effets



Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et le Currency Exchange Fund (TCX) étudient les moyens de mieux couvrir le risque de change dans les LMICs et étudient la mise en œuvre de mesures concrètes pour accroître le financement en devises locales



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Un rapport conjoint des BMD et des institutions de financement du développement estime qu'en 2022, les BMD ont mobilisé 71,1 milliards de dollars de financements privés dans les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, dont 7,3 milliards de dollars dans les pays à faible revenu. Le financement de projets en lien avec le climat a représenté 32 % de ce total.

En juillet 2024, le Secrétariat des 4P a présenté au G20 une étude sur la mobilisation des financements privés soulignant les obstacles liés à la régulation des mécanismes d'atténuation du risque, axée sur des mesures visant à mieux aligner les risques perçus et réels et à améliorer la transparence des accords de financement mixte et la manière dont ils sont pris en compte dans les notations de crédit et les mesures réglementaires et prudentielles.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a lancé en juillet 2024 une nouvelle plateforme, placée sous l'égide de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, qui regroupe dans un guichet unique l'ensemble des produits et solutions de garanties du GBM, et vise à plus d'efficacité, de simplicité et de rapidité dans les relations des clients avec l'organisation. Cette plateforme vise à contribuer à l'accroissement des émissions de garanties du Groupe pour les porter à 20 milliards de dollars d'ici 2030.

QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

En septembre 2023, TCX, l'AFD, IDFC, Deloitte et FIC ont rendu publique une étude sur l'impact des risques de change sur la capacité des banques publiques de développement à atteindre les ODD et à être durablement résilientes. Cette étude formule cinq recommandations pour relever les défis posés par le risque de change et renforcer la capacité des BPD à contribuer durablement aux ODD, notamment la mobilisation de financements hybrides, le soutien au renforcement des capacités internes des BPD et des marchés de capitaux nationaux et l'amélioration de l'utilisation des solutions proposées par les fournisseurs de services de couverture de risque de change.

Depuis juin 2023, l'activité de couverture du TCX s'est considérablement intensifiée ; en 2023 et 2024, le fonds a couvert plus de 5 milliards USD d'investissements dans le développement, créant des prêts indexés sur la monnaie locale pour des emprunteurs dans 55 pays.

PROCHAINES ÉTAPES

Le groupe d'experts indépendants du G20 estime que d'ici 2030, la mobilisation de capitaux privés devrait représenter 240 milliards de dollars par an.

Lors de la 4e Conférence internationale sur le financement du développement, le 4P lancera le Groupe de personnalités éminentes du 4P, un groupe de représentants des milieux de la réglementation, de la finance et de l'investissement, chargé de mettre en évidence les obstacles à l'investissement dans les économies émergentes, y compris les éventuelles conséquences involontaires des réglementations prudentielles.

PROCHAINES ÉTAPES

TCX a mis en place, avec le soutien du Fonds européen pour le développement durable, un programme innovant de couverture concessionnelle d'un montant de 120 millions d'USD, qui est en cours de mise à l'échelle, permettant aux institutions de financement du développement, aux BMD et à d'autres investisseurs de financer des emprunteurs sur des marchés plus risqués sans répercuter le risque de change. Plus de détails seront annoncés lors de la conférence FfD4.

Accroître les flux de capitaux privés

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Intensification de l'activité des membres de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique par des projets codéveloppés ou cofinancés, et intégration de nouveaux membres institutionnels et du secteur privé à l'Alliance



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Depuis juin 2023, 15 nouveaux membres associés ont intégré l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique, issus à la fois du secteur public (Fonds international de développement agricole, Union économique et monétaire ouest-africaine, etc.) et du secteur privé (AfricInvest, Bpifrance, etc.). La plateforme de l'Alliance compte actuellement plus de 20 projets, dont 8 annoncés à la suite du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial.

PROCHAINES ÉTAPES

Les activités de l'Alliance ont été prolongées pour au moins deux ans, avec l'objectif d'élargir son portefeuille, d'approfondir la coopération entre les membres et mettre en œuvre de nouveaux projets. Dans cette optique, un outil d'analyse est en développement pour faciliter les études de marché et encourager la participation des micro, petites et moyennes entreprises au développement.

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

L'OCDE met en place un groupe d'experts pour discuter des bonnes pratiques et progrès accomplis pour mobiliser des financements privés au service du développement durable, du climat et de la biodiversité



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Le groupe de travail a été mis en place et s'est réuni en juillet et octobre 2024, ainsi qu'en février 2025. Ses travaux seront rendus publics à l'occasion de la Conférence FfD4.

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

L'OCDE propose un nouveau discours et de nouvelles références concernant l'aide internationale au développement qui reflète mieux la participation du secteur privé



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Le 2 novembre 2023, les membres du CAD de l'OCDE ont adopté de nouvelles règles pour la prise en compte des financements privés dans les chiffres de l'APD. En particulier, ces règles étendent l'APD aux garanties et aux mezzanines, une forme hybride de financement de la dette par les fonds propres pour les entreprises. Elles donnent également aux pays à revenu élevé une plus grande flexibilité dans le calcul des équivalents de subvention ou de la valeur de la subvention implicite dans les prêts accordés.

En parallèle, un Forum international sur le soutien public total au développement durable visant à formaliser et renforcer la gouvernance de l'indicateur TOSSD (Soutien public total au développement durable) a été lancé, dont le secrétariat est hébergé à l'OCDE. Les premières réunions du Forum ont eu lieu en mai et septembre 2024, et ont notamment permis de fixer son plan de travail et son budget pour la période 2025-2026, ainsi que d'affiner la méthodologie de déclaration au TOSSD.

PROCHAINES ÉTAPES

Les nouvelles règles de comptabilisation de l'APD incitent les pays à revenu élevé à développer un programme de développement axé sur le secteur privé, ce qui pourrait se faire au détriment des subventions destinées à soutenir les services publics de base, et à brouiller les frontières entre le développement et les activités commerciales, à un moment où les pays du Sud ont besoin de plus de ressources concessionnelles.

Réduire les coûts de financement du secteur privé dans les économies en développement et émergentes

Enjeux

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Les pays du G20 appuient le développement d'une banque de données mondiales 2.0 sur les marchés émergents, visant à développer une meilleure connaissance des indicateurs clés tels que la probabilité de défaut ou la perte en cas de défaillance pour les investisseurs privés et les agences de notation, afin d'éviter une surévaluation des risques des marchés en développement, ce qui pourrait permettre de réduire le coût du financement privé dans ces économies



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

Dans son rapport aux gouverneurs sur l'évolution de la Banque mondiale du 28 septembre 2023, le comité de développement de la Banque mondiale indique que le Consortium Global Emerging Markets Risk Database (GEMs) travaille à la publication de la banque de données mondiale 2.0 sur les marchés émergents. Une demande de propositions est en cours d'envoi au secrétariat du groupe de travail sur l'architecture financière internationale du G20 et aux pays qui ont manifesté leur intérêt pour l'hébergement des GEM. Une étude de marché est également en cours afin de mieux cerner les types de mesures et de données qui intéressent les investisseurs du secteur privé.

La publication de la base de données GEMs 2.0 n'est pas annoncée. Deux nouveaux ensembles de données ont néanmoins été publiés en octobre 2024, sur la performance de crédit des prêts aux acteurs privés et publics, ainsi que sur les taux de défaut et de recouvrement des prêts souverains.

Proposition de feuille de route
Sommet pour un Nouveau pacte financier mondial

Amélioration des systèmes de notation des marchés émergents à travers le développement de critères des agences de notation plus objectifs et plus transparents et la création de nouveaux mécanismes d'évaluation des risques pour les marchés en développement



QUELLES AVANCÉES DEPUIS LE SOMMET NPF ?

À la suite des critiques formulées à l'encontre des principales agences de notation concernant l'objectivité de leurs évaluations des pays en développement, en particulier des pays africains, les membres de l'Union africaine (UA) envisagent de créer leur propre agence de notation basée en Afrique. Un rapport de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a présenté cette proposition et une résolution a été approuvée par les ministres des finances de l'UA au cours de l'été 2023 dans le cadre du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

Le PNUD, en collaboration avec AfriCatalyst, a lancé en mai 2024 une initiative intitulée «Africa Credit Ratings» visant à travailler avec les gouvernements africains pour renforcer leurs capacités vis-à-vis des méthodologies de notation de crédits et de besoins en données, et faciliter leurs échanges avec les agences de notation. Cette initiative comprend une plateforme de ressources, propose un soutien technique et déploie une communauté de partage de bonnes pratiques reliant les professionnels et les praticiens. In fine, elle pourrait permettre aux agences de notation d'être mieux informées sur les spécificités des marchés en développement, notamment africains.

PROCHAINES ÉTAPES

Le lancement de l'agence de notation était initialement prévu pour décembre 2024, mais a été repoussé à juin 2025 par l'Union africaine.

Conclusion et prochaines étapes

Ce rapport présente les progrès réalisés dans la réforme de l'architecture internationale du financement du développement et du climat, en mettant l'accent sur les priorités identifiées dans le Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète (4P). Cette évaluation repose sur une analyse approfondie de documents officiels et publications d'acteurs de la société civile.

Les résultats révèlent des progrès notables, bien qu'encore trop lents, pour relever les défis actuels. On retiendra une dynamique positive enclenchée par les banques multilatérales de développement et autres institutions financières, qui entendent l'appel à moderniser leur pratiques, instruments, modes d'évaluation et mandats afin de mobiliser davantage de ressources pour lutter contre la pauvreté et le changement climatique, tout en soutenant les politiques publiques des pays partenaires. On notera également l'introduction de clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophe climatique dans les contrats des principaux créanciers, la reprise des discussions sur la mise en place à grande échelle de taxes de solidarité, ou encore l'inclusion

progressive des pays émergents et en développement dans la gouvernance des institutions internationales.

Ces modestes progrès ne sauraient toutefois faire oublier l'ampleur de la tâche restant à accomplir de toute urgence. Au rythme actuel, le monde n'atteindra probablement pas les Objectifs de développement durable d'ici 2030, en grande partie à cause du déficit de financement persistant, que les Nations unies évaluent désormais à 4 000 milliards de dollars par an pour les seuls pays en développement.

Le rythme des réformes dépendra des prochaines échéances internationales et de l'engagement continu de la communauté internationale. L'année 2025 constitue à ce titre une occasion cruciale de maintenir l'élan et renforcer la coopération afin d'atteindre les objectifs du 4P et plus largement les tenants d'une réforme en profondeur de l'architecture financière internationale. Plusieurs événements clés jalonnent cette année charnière, au premier titre desquels la 4e Conférence internationale sur le financement du développement (Ff4D). Celle-ci rassemblera du 30 juin au 3 juillet

2025 à Séville les 193 États membres des Nations unies, ainsi que les représentants des institutions financières internationales et régionales, et apparaît ainsi comme l'enceinte idoine pour accélérer les réformes envisagées.

L'Assemblée générale des Nations unies, qui marquera cette année les 80 ans de cette institution, le Sommet du G20 sous présidence sud-africaine et la COP30 à Belém constitueront autant d'opportunités pour les gouvernements, organisations internationales et acteurs du financement international de concrétiser leurs engagements et d'œuvrer pour un avenir plus équitable et durable pour tous et toutes.

À ce moment critique, le 4P est un exemple concret de multilatéralisme constructif. Tout au long de l'année 2025, il poursuivra la mise en œuvre de son mandat de réforme. Lors de la conférence Ff4D, le 4P lancera de nouvelles initiatives, notamment en vue d'éliminer les obstacles à l'investissement dans les marchés émergents et les économies en développement, une feuille de route sur la dette, la nature et le climat, ainsi que de nouveaux travaux sur les vulnérabilités et l'agenda « au-delà du

PIB », toutes détaillées dans le présent rapport. Ces initiatives informeront la feuille de route de Bakou à Belém et alimenteront les discussions au sein du G7 et du G20.

Avant la fin de l'année, le 4P publiera également sa Vision stratégique pour 2026-2027, exposant ses priorités de réforme pour les deux prochaines années. Cette stratégie continuera à promouvoir un dialogue inclusif, à mettre en relation institutions et pays, et à proposer des solutions pratiques pour réformer le système financier international.

Les progrès réalisés jusqu'à présent sont le fruit d'une mobilisation politique de haut niveau attendue de longue date. Les multiples bouleversements géopolitiques à l'œuvre font pourtant craindre un brusque retour en arrière, où la notion même de coopération internationale sonnerait comme un vase creux. Parce que les besoins de financement pour la santé, la préparation aux pandémies, l'éducation, les infrastructures durables, le climat et de manière générale les biens publics mondiaux ne pourront être satisfaits sans volonté politique, l'heure n'est plus au statu quo.

Liste des abréviations

- **4P** : Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète
- **AGIA** : Alliance for Green Infrastructure in Africa (Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique)
- **APD** : Aide publique au développement
- **BAfD** : Banque africaine de développement
- **BID** : Banque interaméricaine de développement
- **BIRD** : Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- **BMD** : Banques multilatérales de développement
- **BPD** : Banques publiques de développement
- **CAD** : Comité d'aide au développement
- **CAF** : Cadre d'adéquation des fonds propres
- **CNUCED** : Convention des Nations unies sur le Commerce Et le Développement
- **COP** : Conférence des parties
- **DTS** : Droits de tirage spéciaux
- **FICS** : Finance in Common Summit (Sommet Finance en commun)
- **FMI** : Fonds monétaire international
- **GBM** : Groupe de la Banque mondiale
- **GCF** : Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)
- **GEMs** : Consortium Global Emerging Markets risk database
- **GSDR** : Global Sovereign Debt Roundtable (Table ronde mondiale sur la dette souveraine)
- **IDA** : International Development Association (Association internationale de développement)
- **IDFC** : International Development Finance Club
- **MoU** : Memorandum of Understanding
- **NPF** : Nouveau Pacte Financier mondial
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- **ODD** : Objectifs de développement durable
- **OMC** : Organisation mondiale du commerce
- **PED** : Pays en développement
- **PRGT** : Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
- **PNUD** : Programme des Nations unies pour le développement
- **RNB** : Revenu national brut
- **RST** : Fonds pour la résilience et la durabilité
- **SART** : Outil de rendement ajusté des ODD
- **SDAO** : Mécanisme d'analyse et d'opinion du développement durable
- **TCX** : Fonds de change en devise locale
- **TOSSD** : Total Official Support for Sustainable Development (Soutien public total au développement durable)
- **UA** : Union africaine

« Boosting MDBs' investing capacity: An Independent Review of Multilateral Development Banks' Capital Adequacy Frameworks », 2022.

« Déclaration des dirigeants des banques multilatérales de développement : Renforcer notre collaboration pour avoir plus d'impact », 13 octobre 2023.

« FMI-Banque mondiale : une collaboration renforcée. Déclaration commune de la Directrice générale du FMI et du Président de la Banque mondiale. », 7 septembre 2023.

« Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) », 2023.

Africa Centre for Economic Transformation (ACET). « Is an African Credit Rating Agency the Answer? Maybe. Maybe not. », 11 septembre 2024.

African Arguments. « \$120bn isn't enough. Here are 3 ideas for a truly bigger better World Bank », 3 mai 2024.

AidWatch. « AidWatch 2024 - Whose Interests Does Official Development Assistance Truly Serve? », 2024.

Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique. « Alliance Platform Projects », 2024.

Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique. « Rapport d'avancement », mai 2024.

Assemblée générale des Nations unies. « Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale - Indice de vulnérabilité multidimensionnelle [A/78/L.98] », 17 juillet 2024.

Assemblée générale des Nations unies. « Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations unies (A/C.2/79/L.8/Rev.1) », 19 novembre 2024.

Banque africaine de développement. « African countries push for \$25 billion replenishment of the African Development Fund as Sudan tops up its pledge », 29 octobre 2024.

Banque africaine de développement. « Alliance for Green Infrastructure in Africa », 2024.

Banque africaine de développement. « Déclaration des dirigeants des banques multilatérales de développement : Renforcer notre collaboration pour avoir plus d'impact », 13 octobre 2024.

Banque africaine de développement. « Réacheminement des DTS : réunion à Marrakech pour accélérer le financement du développement par le biais des banques multilatérales de développement », 24 octobre 2023.

Banque africaine de développement. « Tirer parti du pouvoir des droits de tirage spéciaux : comment les pays développés peuvent contribuer à stimuler le développement de l'Afrique », 26 mai 2022.

Banque asiatique de développement. « \$5 Billion Asian Development Fund Replenishment Agreed to Support Most Vulnerable in Asia and Pacific », 3 mai 2024.

Banque mondiale, et Banque interaméricaine de développement. « La Banque mondiale et la BID unissent leurs forces pour maximiser l'impact d'actions de développement », 31 août 2023.

Banque mondiale, et Banque islamique de développement. « La Banque mondiale et la Banque islamique de développement unissent leurs forces pour renforcer leur impact », 24 octobre 2023.

Banque mondiale, et Fonds monétaire international. « Déclaration commune de la Directrice générale du FMI et du Président de la Banque mondiale », 7 septembre 2023.

Banque mondiale, et Fonds monétaire international. « IMF-World Bank Non-Paper on Actions to Support Countries Faced with Liquidity Challenges », 15 octobre 2024.

Banque mondiale, et Fonds monétaire international. « Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI intensifient leurs efforts conjoints en faveur d'une plus grande action climatique », 31 mai 2024.

Banque mondiale. « Carbon Revenues From International Shipping : Enabling an Effective and Equitable Energy Transition », 1 avril 2022.

Banque mondiale. « IDA21 Final Replenishment Meeting Factsheet », 2024.

Banque mondiale. « La Banque mondiale annonce un nouveau soutien vital pour les pays frappés par des catastrophes naturelles », 1 décembre 2023.

Banque mondiale. « Le Conseil de la Banque mondiale approuve le rôle de l'institution en qualité d'administrateur du Fonds de réponse aux pertes et préjudices, dont elle hébergera aussi le secrétariat », 10 juin 2024.

Banque mondiale. « Le Groupe de la Banque mondiale annonce de nouveaux financements et ajuste ses tarifs », 15 octobre 2024.

Banque mondiale. « Le Groupe de la Banque mondiale double ses ambitions en matière de financement afin de stimuler l'action climatique et renforcer la résilience », 1 décembre 2023.

Banque mondiale. « Le Groupe de la Banque mondiale prépare une refonte majeure de son activité de garanties », 28 février 2024.

Banque mondiale. « Les banques multilatérales de développement vont intensifier les efforts sur le financement climatique », 12 novembre 2024.

Banque mondiale. « Multilateral Development Banks Welcome G20 Roadmap for MDB Reform », 19 novembre 2024.

Banque mondiale. « Sweden, Iceland Commit to World Bank's Hybrid Capital », 26 octobre 2024.

Banque mondiale. « Transformer le financement du développement pour répondre aux besoins d'aujourd'hui », 16 avril 2024.

Banque mondiale. « Une nouvelle plateforme des garanties pour plus de simplicité, d'efficacité et d'impact sur le développement », 11 avril 2024.

Banque mondiale. « World Bank Expands Lifeline to Small States hit by Disasters », 12 novembre 2024.

Banque mondiale. « World Bank Group Announces Record \$100 Billion IDA Replenishment », 5 décembre 2024.

Banque mondiale. « World Bank Report Provides More Clarity on Callable Capital », 12 avril 2024.

Bouclier mondial. « Activities in Global Shield Countries », 2024.

Bouclier mondial. « Global Shield Board welcomes new group of beneficiary countries », 22 avril 2024.

Bouclier mondial. « Le Bouclier Global contre les Risques Climatiques », 21 juin 2024.

Bretton Woods Project. « Annual Meetings 2024 Preamble: BWIs' management and key shareholders stand in the way of transformative governance reforms despite 'evolution' rhetoric », 17 octobre 2024.

Carbon Market Watch. « COP29: Complex Article 6 rules pave way to unruly carbon markets », 23 novembre 2024.

Center for Economic and Policy Research. « Three Years After SDRs Were Issued, Debt-Based SDR Rechanneling Has Failed », 3 octobre 2024.

Center for Global Development. « \$100 Billion of Climate Finance Provided: Fact or Fiction? », 23 mai 2024.

Center for Global Development. « Allocate SDRs Directly to Multilateral Development Banks », 21 octobre 2024.

Center for Global Development. « Multilateral Development Bank Reform Tracker », 9 octobre 2023.

Comité du développement de la Banque mondiale. « Ending Poverty on a Livable Planet: Report to Governors on World Bank Evolution », 28 septembre 2023.

Comité du développement de la Banque mondiale. « A Future-Ready World Bank Group », 26 septembre 2024.

Commission européenne. « Commission President advances global cooperation on carbon pricing in high-level event at COP28 », 1 décembre 2023.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « Article 6.4 Supervisory Body », 2024.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « COP 29 : la Conférence des Nations Unies sur le climat convient de tripler le financement aux pays en développement pour protéger les vies et les moyens de subsistance », 24 novembre 2024.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « New collective quantified goal on climate finance (FCCC/PA/CMA/2024/L.22) », 24 novembre 2024.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « Pledges to the Fund for responding to Loss and Damage », décembre 2024.

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. « Report of the first meeting of the Board of the Fund for responding to loss and damage (FLD/B.1/12) », 24 juin 2024.

Council of Foreign Relations. « The Common Framework and Its Discontents », 26 mars 2023.

Devex. « Money Matters: What next for the shrinking German aid budget? », 16 septembre 2024.

Direction générale du Trésor. « Premières réunions du nouveau Forum international sur l'indicateur TOSSD (IFT) », 29 mai 2024.

Direction générale du Trésor. « Signing of the France - Zambia bilateral debt restructuring agreement », 9 décembre 2024.

European Investment Bank. « 2023 Joint Report on Multilateral Development Bank's Climate Finance », septembre 2024.

European Investment Bank. « COP28 Multilateral Development Banks (MDBs) Joint Statement », novembre 2023.

European Investment Bank. « Les banques multilatérales de développement renforcent leur coopération pour agir conjointement », 20 avril 2024.

Expert Review on Debt, Nature & Climate. « Healthy Debt on a Healthy Planet: Towards a virtuous circle of sovereign debt, nature and climate resilience », 2025.

Ferdi. « Prendre en compte la vulnérabilité dans l'accès aux financements concessionnels. Panel de haut niveau organisé par la Ferdi aux Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, en coopération avec les Bureaux des administrateurs de la Banque mondiale EDS13 et EDS04. », 10 octobre 2023.

Financing for Development Lab. « Communiqué de presse : Rapport intermédiaire de l'examen d'experts sur la dette, la nature et le climat », 23 août 2024.

Fitch Ratings. « Rated MDBs Have Scope to Lend Up to USD480 Billion, All Things Equal, Before Negative Rating Impact », 9 octobre 2024.

Fonds monétaire international. « 2024 Review Of The Poverty Reduction And Growth Trust Facilities And Financing — Reform Proposals », 21 octobre 2024.

Fonds monétaire international. « Global Sovereign Debt Roundtable — 3rd Cochairs Progress Report », 23 octobre 2024.

Fonds monétaire international. « Global Sovereign Debt Roundtable-Cochairs Progress Report », 12 octobre 2023.

Fonds monétaire international. « IMF and World Bank Group Announce Joint Bretton Woods at 80 Initiative », 1 juillet 2024.

Fonds monétaire international. « IMF Board of Governors Issues a Resolution to Create a 25th Chair at the IMF's Executive Board », 2 août 2024.

Fonds monétaire international. « IMF Executive Board Approves Four-Year US\$3.4 billion Extended Credit Facility Arrangement for Ethiopia », 29 juillet 2024

Fonds monétaire international. « IMF Managing Director Welcomes Debt Treatment Agreement Reached by Chad and its Creditors under the G20 Common Framework », 13 novembre 2022.

Fonds monétaire international. « Interim Review of The Resilience and Sustainability Trust and Review of Adequacy of Resources », 24 juin 2024.

Fonds monétaire international. « Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT) », 2024.

Fonds monétaire international. « Resilience and Sustainability Trust Funding Status », 2024.

Fonds monétaire international. « Supplement to 2018 Guidance Note on the Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low Income Countries », 5 août 2024.

Fonds monétaire international. « The IMF Approves Policy Reforms and Funding Package to Support Low Income Countries in a Sustainable Manner », 21 octobre 2024.

Fonds monétaire international. « Use of SDRs in the Acquisition of Hybrid Capital Instruments of the Prescribed Holders », 15 mai 2024.

Fonds vert pour le Climat. « Status of Pledges and Contributions (Initial Resource Mobilization) », 13 novembre 2024.

France TV Info. « COP 29 : les pays émergents réclament plus d'aides financières pour lutter contre le réchauffement climatique », 17 novembre 2024.

G20 Independent Expert Group (IEG). « Implementing MDB reforms: A stocktake », avril 2024.

G20 Independent Expert Group (IEG). « Report », 2024.

G20. « G20 Brasil reaches consensus on key communiqué: Tackles taxation and geopolitical issue », 26 juillet 2024

G20. « G20 New Delhi Leaders' Declaration », septembre 2023.

G20. « G20 Rio de Janeiro Leaders' Declaration », novembre 2024.

G20. « G20 Roadmap towards better, bigger and more effective MDBs », octobre 2024.

GEMs Risk Database. « New publications by GEMs Consortium offer further insights into emerging market credit risk », 15 octobre 2024.

German Institute of Development and Sustainability (IDOS). « Channelling special drawing rights to multilateral development banks: overcoming remaining legal and political obstacles », 2024.

Global Sovereign Debt Roundtable. « Sovereign Debt Restructuring: A Playbook for Country Authorities », 2025.

Gouvernement du Ghana. « Ghana's Government Has Reached a Memorandum of Understanding with Its Official Creditor Committee », 12 juin 2024.

Gouvernement du Sri Lanka. « Sri Lanka Reaches Final Debt Treatment Agreements with the Official Creditor Committee and Exim Bank of China », 28 juin 2024.

Groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale. « Membres et observateurs de la coalition », 2024.

Groupe de travail sur les contributions de solidarité mondiale. « Scaling solidarity: Progress on Global Solidarity Levies », novembre 2024.

High-Level Expert Group on scaling up sustainable finance in low- and middle-income countries. « Final recommandations », avril 2024.

IMF Communications Department. « Global Sovereign Debt Roundtable-Cochairs Progress Report », 12 octobre 2023.

Independent High-Level Expert Group on Climate Finance. « Raising ambition and accelerating delivery of climate finance », 14 novembre 2024.

Inter-American Development Bank. « IDB and AfDB Welcome IMF Executive Board's Decision Approving Use of SDRs for Hybrid Capital Instruments », 14 mai 2024.

Inter-American Development Bank. « Multilateral Development Banks Welcome G20 Roadmap for MDB Reform », 19 novembre 2024.

International Development Finance Club. « Making the financial system consistent with achieving the SDGs. Elements for the implementation of SDG alignment by Public Development Banks », 4 septembre 2023.

Loss and Damage Collaboration. « Let's get to work, the funding for responding to Loss and Damage in 2024 »,

Nations unies. « Group of experts - to promote policy solutions to resolve debt crisis », 6 décembre 2024.

Nations unies. « High-Level Panel on the development of a Multidimensional Vulnerability Index », septembre 2023.

OCDE. « Convention multilatérale destinée à faciliter la mise en oeuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt au titre du Pilier Deux », septembre 2023.

OCDE. « Déclaration de résultat sur la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie », 11 juillet 2023.

OCDE. « Developed countries materially surpassed their USD 100 billion climate finance commitment in 2022 », 29 mai 2024.

OCDE. « Financement multilatéral du développement 2024 », 2024.

OCDE. « La Convention Multilatérale pour la Mise en Peuvre du Montant A du Pilieu Un », 2023.

OCDE. « Minimum Tax Implementation Handbook (Pillar Two) », 2023.

OCDE. « Pilier Un - Montant B », 19 février 2024.

OCDE. « Rapport conjoint sur les possibilités d'approches coordonnées concernant l'action climatique, la tarification du carbone et les retombées internationales des politiques publiques », 23 octobre 2024.

OCDE. « Règle d'assujettissement à l'impôt », 2024.

ONE Campaign. « Data dive : Special drawing rights », 7 novembre 2023.

Organisation maritime internationale. « IMO Maritime Environment Protection Committee (MEPC 82) - Summary Report », octobre 2024.

Organisation maritime internationale. « IMO's Marine Environment Protection Committee advances talks on proposed regulations for cutting GHG emissions from ships. », 8 octobre 2024.

Oxfam. « 2023 : Les vrais chiffres des financements climat », juin 2023.

Paduano, Stephen, et Théo Maret. « The ECB and SDRs ». LSE Global Economic Governance Commission, mai 2023.

Programme des Nations unies pour le développement. « Reducing the Cost of Borrowing in Africa », mai 2024.

Reuters. « Dutch right-wing government cuts development aid as deficit balloons », 17 septembre 2024.

Reuters. « Ghana close to signing debt rework MoU with official creditors, sources say », 7 juin 2024.

Reuters. « Zambia strikes preliminary deal on \$3 bln international bond rework », 25 mars 2024.

Songwe, Vera, et Moritz Kraemer. « Tackling the Vicious Circle - The Interim Report of the Expert Review on Debt, Nature and Climate », octobre 2024.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs. « Ad Hoc Committee to Draft Terms of Reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation », 2024.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs. « Chair's Proposal for Draft Terms of Reference for a United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation (A/AC.295/2024/L.4) », août 2024.

V20. « From promise to practice: Realizing climate prosperity through financial reform, debt solutions, and affordable capital », 22 octobre 2024.

Waris, Attiya et al.. « Communication on OECD's Two-pillar solutions and potential adverse human rights implications », 22 décembre 2023

Zucman, Gabriel. « A blueprint for a coordinated minimum effective taxation standard for ultra-high-net-worth individuals », 25 juin 2024.

Focus 2030 est une association qui accompagne les acteurs du développement et de la solidarité internationale dans les domaines de la communication, de la mobilisation citoyenne, du plaidoyer et de la recherche en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies d'ici 2030.

La mission sociale de Focus 2030 consiste à mettre à l'agenda politique, médiatique et citoyen les enjeux de développement international, les inégalités mondiales et la lutte contre la pauvreté et les dérèglements climatiques, en vue de l'adoption de politiques publiques ambitieuses, transparentes et efficaces.

Focus 2030 structure son travail autour de trois axes principaux :

- **DATA** : par la production et l'analyse de données qualitatives et quantitatives au moyen d'enquêtes d'opinion sur le développement international, la publication d'informations et de données chiffrées sur le développement.
- **INNOVATION** : par l'accompagnement et le financement de campagnes et recherches innovantes sur les Objectifs de développement durable et le financement du développement.
- **DÉVELOPPEMENT** : en réunissant une communauté d'acteurs du développement (ONG, think tanks, organisations internationales et institutions publiques) afin de faciliter les échanges et de co-construire des actions communes.

Rédactrices : Léa Fuirot, Responsable de la recherche et du plaidoyer, et Magaly Bayon, Assistante de recherche, Focus 2030

Directeur de la publication : Fabrice Ferrier, Directeur, Focus 2030

Avec les contributions de Piera Tortora, Cheffe du Secrétariat du 4P, et Martina Lejtregger, Analyste de politiques au Secrétariat du 4P. Le texte a également bénéficié des commentaires et réactions des pays du 4P participants.

ÉVALUATIONS

FOCUS 2030

RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : OÙ EN EST-ON ?

RAPPORT DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DU PACTE POUR LA PROSPÉRITÉ, LES PEUPLES ET LA PLANÈTE (4P)